

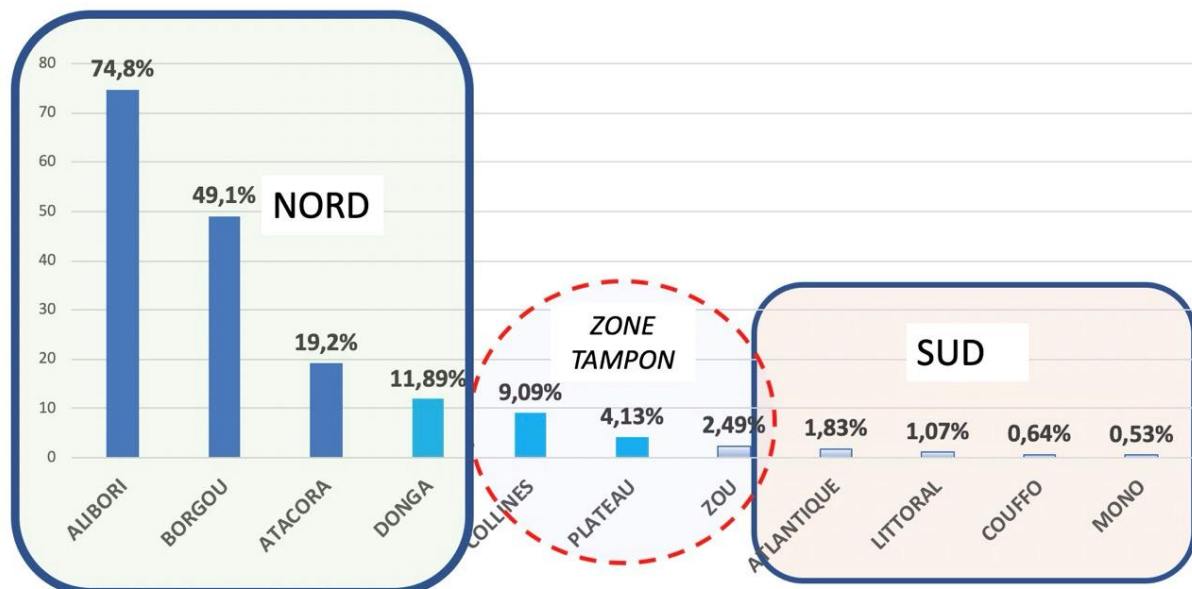


ANOPER
Bénin, 2025

Examen du paysage béninois de l'élevage de ruminants à travers les bilans simplifiés de campagne

Prise de recul par rapport à la situation de l'élevage de ruminants au Bénin

Document de Capitalisation (15)



Proportion de ménages agricoles pratiquant l'élevage de bovins (MAEP – recensement agricole 2021)

Résumé

Une lecture des transformations de l'élevage à partir des exploitations familiales.

Depuis plusieurs années, l'ANOPER conduit un important travail de suivi et de capitalisation sur les évolutions de l'élevage de ruminants au Bénin. À travers les recherches menées dans les différentes régions du pays, l'organisation cherche à mieux comprendre les évolutions qui affectent les exploitations familiales agropastorales : pression foncière, urbanisation, changements climatiques, montée de l'insécurité, évolution des marchés, diversification des activités économiques ou encore recomposition des rôles des femmes et des jeunes.

Cette publication propose une lecture transversale de ces mutations à partir des enseignements tirés des bilans simplifiés conduits par l'ANOPER auprès des familles d'éleveurs. Elle met en lumière la diversité des situations rencontrées au Bénin, les dynamiques qui traversent aujourd'hui le secteur de l'élevage de ruminants, mais aussi les questions stratégiques qui se posent pour l'avenir du pastoralisme et de l'élevage familial dans le pays.

Les analyses présentées dans ce document reposent sur des bilans simplifiés réalisés auprès d'exploitations familiales agropastorales dans différentes régions du Bénin. Elles ont avant tout une vocation de compréhension des dynamiques à l'œuvre, de suivi des transformations des systèmes d'élevage et d'appui à la réflexion stratégique de l'ANOPER et de ses partenaires.

Bien qu'elles ne prétendent pas constituer une enquête statistiquement représentative à l'échelle nationale, la répétition de ces bilans dans le temps et leur diversité géographique permettent de dégager des tendances particulièrement éclairantes sur les évolutions de l'élevage de ruminants au Bénin.

Une capitalisation construite à partir des « bilans simplifiés de campagne agro-pastorale »

Cette publication s'appuie sur un travail original conduit depuis plus de dix ans par l'ANOPER auprès des familles d'éleveurs de ruminants dans différentes régions du Bénin.

Au cœur de cette démarche se trouvent les bilans simplifiés de campagne agro-pastorale, un outil participatif qui permet d'analyser, avec les familles elles-mêmes, le fonctionnement concret de leurs exploitations. Contrairement aux enquêtes classiques centrées sur les seules performances techniques ou économiques, ces bilans cherchent à comprendre comment vivent les familles agropastorales, comment elles assurent leur sécurité alimentaire, quelles stratégies elles développent pour faire face aux difficultés et comment évoluent leurs systèmes de production.

La méthode permet notamment d'analyser :

- La place respective de l'élevage et de l'agriculture dans l'économie familiale ainsi que l'intervention des activités non agro-pastorales dans les stratégies des exploitations familiales ;
- Les charges qui pèsent sur l'exploitation (charges de production, charges familiales) ;
- L'autoconsommation, l'orientation de marché, les dons et solidarités ;
- Les dépenses essentielles de consommation, de santé et la dépendance alimentaire au marché ;
- Le rôle des femmes et des jeunes dans l'exploitation familiale ;
- Les capacités d'investissement ou les risques d'endettement.

Cette méthode permet de comparer la situation des exploitations familiales dans l'espace et dans le temps. En outre, du fait que des bilans simplifiés de campagnes aient également été conduits par d'autres organisations d'éleveurs dans plus de 2000 exploitations familiales agropastorales au Burkina Faso, au Cameroun, en Guinée-Bissau, au Niger, au Nigeria, au Mali, au Sénégal et au Tchad, ces comparaisons peuvent être établies avec d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

En renouvelant ces bilans dans le temps et dans différentes régions du pays, l'ANOPER a progressivement constitué une base de connaissances unique sur les transformations de l'élevage de ruminants au Bénin. Cette démarche nourrit à la fois le conseil de gestion des troupeaux, l'accompagnement des éleveurs et les actions de plaidoyer en faveur d'un élevage familial durable.

Documents de capitalisation des recherches réalisées par l'ANOPER sur l'élevage et les éleveurs au Bénin :

N°1 : **"Comment s'inspirer des leçons d'hier et d'aujourd'hui pour préparer l'avenir ?"** – mieux comprendre l'association nationale des organisations professionnelles d'éleveurs de ruminants (ANOPER) à travers la connaissance de l'évolution de la vie des éleveurs au Nord Bénin (mai 2012, 53 pages)

N°2 : **"Que nous révèle la connaissance de l'évolution de communautés d'éleveurs de ruminants au Nord Bénin ?"** - synthèse d'étape de la recherche réalisée par l'ANOPER dans 6 communautés de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora et de la Donga (janvier 2013, 54 pages)

N°3 : **"Que nous apprend l'étude d'exploitations familiales d'éleveurs du Nord Bénin ?"** – synthèse d'étape de la recherche réalisée par l'Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants (ANOPER) auprès de familles d'éleveurs de 7 UCOPER (janvier 2013, 43 pages)

N°4 : **Dix-neuf bilans d'exploitations familiales en milieu éleveur au Nord et Centre Bénin** – études de cas réalisées dans 13 UCOPER de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora, de la Donga, des Collines et du Zou (août 2013, 70 pages)

N°5 : **Histoires de communautés d'éleveurs de ruminants au Bénin : quelques enseignements** – synthèse finale de la recherche sur l'histoire de 12 communautés d'éleveurs de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora, de la Donga, des Collines et du ZOU (août/septembre 2013, 84 pages)

N°6 : **Éclairages sur la dynamique des exploitations familiales d'éleveurs de ruminants du Bénin** – synthèse finale de la recherche sur les exploitations familiales réalisée en 2012 et 2013 par l'Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants - ANOPER (septembre/octobre 2013, 61 pages)

N°7 : **La situation actuelle de l'élevage et des éleveurs de ruminants au Bénin : analyse et perspective** – annexe du document d'orientation stratégique de l'ANOPER (janvier 2015, 67 pages)

N°8 : **"Pour l'essor d'un élevage familial de ruminants qui nourrit le Bénin et sécurise l'avenir des éleveurs : 30 points de repères"** - DOCUMENT D'ORIENTATION STRATÉGIQUE DE L'ANOPER (décembre 2014, 55 pages)

N°9 : **Du bilan simplifié au conseil de gestion des troupeaux** – expérimentation dans l'Alibori et le Borgou (juin 2016, 68 pages)

N°10 : **17 nouvelles études de cas d'exploitations familiales agropastorales réalisées en 2016 dans l'Alibori et le Borgou** (juin 2016, 56 pages)

N°11 : **Collecte de savoirs endogènes sur les soins aux animaux chez les éleveurs de ruminants du Bénin** (novembre 2018, 27 pages)

N°12 : **Les bilans simplifiés de campagne des éleveurs de ruminants du Bénin : où en est l'ANOPER ?** - synthèse d'étape (novembre 2020, 62 pages)

N°13 : **Ce que l'on apprend à travers le "SEP" (suivi/évaluation/prévision) de l'ANOPER** – exploitation du COPI 9 de 2021 (janvier 2022, 34 pages)

N°14 : **Neuf moments-clé dans la production de connaissances sur les exploitations d'éleveurs de ruminants du Bénin** – prise de recul par rapport aux bilans simplifiés réalisés depuis 12 ans (décembre 2024, 28 pages)

N° 15 : **Examen du paysage béninois de l'élevage de ruminants à partir des bilans simplifiés** – nouvelle prise de recul par rapport à la situation de l'élevage de ruminants au Bénin (décembre 2025/janvier 2026, 44 pages)

Sommaire :

Avant-propos :	5
PARTIE I - VU DU SUD : NEUF CONSTATS	8
1) L'élevage de ruminants au Sud du Bénin : marginal, mais dynamique	8
<i>☞ Un élevage "qui passe inaperçu"</i>	<i>8</i>
<i>☞ Pourtant, un élevage dynamique</i>	<i>9</i>
2) Les nouveaux bilans complètent et confirment les caractéristiques de l'élevage de ruminants au Sud du Bénin : quatre constats	10
<i>☞ Premier constat : la production des exploitations agropastorales étudiées est essentiellement orientée vers l'élevage</i>	<i>10</i>
<i>☞ Deuxième constat : l'élevage bovin domine chez les éleveurs de ruminants étudiés au Sud Bénin</i>	<i>11</i>
<i>☞ Troisième constat : la part des apports du lait dans l'élevage bovin des exploitations étudiées est moyennement importante.....</i>	<i>11</i>
<i>☞ Quatrième constat : ces exploitations agropastorales sont fortement orientées vers le marché</i>	<i>12</i>
3) Des comportements socio-économiques et des cas de figure particuliers qui s'affirment dans la partie méridionale du pays : cinq autres constats.....	14
<i>☞ Cinquième constat : de fortes dépenses de consommation familiale, et des modèles de consommation nouveaux</i>	<i>14</i>
<i>☞ Sixième constat : des dons moins "sanctuarisés"</i>	<i>14</i>
<i>☞ Septième constat : la forte scolarisation des enfants, et particulièrement des filles</i>	<i>15</i>
<i>☞ Huitième constat : de nouveaux profils d'exploitants familiaux agropastoraux apparaissent</i>	<i>15</i>
<i>☞ Neuvième constat : le creusement des inégalités.....</i>	<i>17</i>
PARTIE II : VUE D'ENSEMBLE SUR LA SITUATION DE L'ÉLEVAGE DE RUMINANTS AU BÉNIN	18
4) Quatre facteurs-clé à prendre en considération pour comprendre ce qui différencie les modes d'élevage	19
<i>☞ Premier facteur : l'accès à la terre.....</i>	<i>19</i>
<i>☞ Deuxième facteur : l'essor des villes</i>	<i>20</i>
<i>☞ Troisième facteur : les droits ouverts aux éleveurs</i>	<i>21</i>
<i>☞ Quatrième facteur : la position géographique</i>	<i>22</i>
5) Cinq questions à se poser par rapport à l'avenir de l'élevage de ruminants au Bénin	23
(1) Quel sera le modèle d'élevage de demain ?	23
(2) Quel sera le rôle des jeunes ?	26
(3) Comment prendre appui sur le dynamisme des femmes ?	27
(4) Quelle sera l'influence respective des modèles portés par le Nord et par le SUD du pays sur l'évolution de l'élevage au Bénin ?.....	29
(5) Quels sont les enjeux des évolutions en cours ?.....	32
CONCLUSION : TROIS PISTES DE RÉFLEXION POUR L'ANOPER	35
☞ En partant du NORD : APPROFONDIR LA RÉFLEXION sur l'INSÉCURITÉ du point de vue des éleveurs de ruminants	35
☞ Au NORD, au CENTRE comme SUD : APPROFONDIR LA RÉFLEXION SUR LA PROBLÉMATIQUE TRANSVERSALE DU FONCIER.....	37
☞ En partant du SUD : APPROFONDIR LA RÉFLEXION sur le MODÈLE D'ÉLEVAGE à défendre par l'ANOPER.....	40

Avant-propos :

☞ La filière bovine est reconnue comme étant une filière porteuse

L'ANOPER a fortement œuvré par ses plaidoyers pour faire reconnaître l'importance de l'élevage de ruminants pour l'économie et la société du Bénin.

Elle s'est faite entendre et actuellement le gouvernement béninois accorde une importance croissante à la filière bovine, considérée officiellement comme "*un pilier stratégique pour le développement rural, la création d'emplois et la sécurité alimentaire*"¹. Elle paraît plus porteuse que les autres filières animales.

Cependant, selon une étude du Centre béninois pour l'environnement et le développement économique et social coordonnée par la GRET "*l'élevage bovin au sud du Bénin passe souvent inaperçu et a fait l'objet de peu de travaux préliminaires. Les éleveurs et les bouviers sont des allochtones Fulani rarement interrogés durant des diagnostics*"². Les bilans simplifiés réalisés par l'ANOPER dans les départements du Sud du Bénin contribuent à combler cette lacune.

☞ La poursuite du chantier du suivi des exploitations familiales

En décembre 2016, l'ANOPER a défini 10 "grands chantiers" pour opérationnaliser son Document d'Orientation Stratégique (DOS).

Le présent document de capitalisation s'inscrit dans le **chantier N°9**. C'est un chantier permanent déjà jalonné par la production de plusieurs documents de capitalisation en 2013 (document de capitalisation N°6 : *Éclairages sur la dynamique des exploitations familiales d'éleveurs de ruminants du Bénin*), en 2016 (document de capitalisation N°9 : *Du bilan simplifié au conseil de gestion des troupeaux*), en 2020 (document de capitalisation N°12 : *Les bilans simplifiés de campagne des éleveurs de ruminants du Bénin : où en est l'ANOPER ?*) et en 2024 (document de capitalisation N°14 : *Neuf moments-clé dans la production de connaissances sur les exploitations d'éleveurs de ruminants du Bénin*).

Le présent document vient compléter cette collection. Il intègre les données collectées en 2025 par l'UDOPER OUÉMÉ/PLATEAU avec l'appui de l'équipe technique de l'UDOPER ZOU/COLLINES.

L'échantillon de ces enquêtes participatives est trop restreint pour donner à ces recherches la valeur d'une étude scientifique. Il s'agit de simples "coups de sonde". Cependant leur répétition et leur comparaison permet de

Les autres filières de l'élevage au SUD BÉNIN

Le secteur de l'élevage au Bénin comporte également l'élevage de porcs, l'aviculture et l'aulacodiculture.

- Selon le Professeur Jean-Claude CODJIA, Président de la Fédération des Sociétés Coopératives pour la Promotion de la Filière Porcine au Bénin (FéCoFiPoB), la **filière porcine** se porte mal au Bénin (manque de professionnalisme, problème de la gestion des déchets, manque de synergie avec les transformateurs). Alors que la demande annuelle en viande de porc est estimée à près de 80 000 tonnes, la production locale ne parvient à en couvrir que 14 000 tonnes (*entretien mai 2025*).
- La **filière avicole** est fortement concurrencée par l'importation de poulets congelés et connaît des problèmes de maladies aviaires et de qualité sanitaire des viandes et œufs issus des volailles (*lancement du projet PROSADOP, 2024*).
- La **filière aulacodicole** connaît un développement important au Sud du Bénin où elle est considérée comme plus rentable que la filière avicole et reconnue pour la haute qualité nutritive de sa viande. Cependant bien que l'offre couvre 60% de la demande, les éleveurs rencontrent des difficultés d'écoulement qui amènent 16% d'entre eux à abandonner cet élevage (*bulletin de la recherche agronomique, 2007 et E. R. C. K. D. MENSAH et al. / Int. J. Biol. Chem. Sci. 5(5): 1842-1859, 2011*).

Les dix grands chantiers de l'ANOPER

1. SUR L'AXE DES SERVICES (Axe 1) :
 - (1) le conseil de gestion du troupeau
 - (2) les appuis pour l'amélioration des performances des troupeaux
 - (3) les appuis à la valorisation des produits et sous-produits de l'élevage
 - (4) la prévention/règlement des conflits et l'appui à l'insertion citoyenne des éleveurs
 - (5) l'alphabétisation des éleveurs, des fils et filles d'éleveurs
2. SUR L'AXE DE LA DÉFENSE DES INTERÊTS DES ÉLEVEURS (axe 2)
 - (6) défense de la sécurisation des ressources pastorales
 - (7) plaidoyers sur les politiques et les programmes relatifs à l'élevage
3. SUR L'AXE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (Axe 3)
 - (8) recherches et actions pour la valorisation des savoirs endogènes
 - (9) suivi et capitalisation des transformations dans les exploitations familiales agropastorales
4. SUR L'AXE DE L'ORGANISATION (Axe 4)
 - (10) suivi/évaluation/planification et capitalisation

¹ Conseil des ministres du 4 septembre 2025

² Floquet A., Nansi J., 2005, "*Plus de place en ville pour les bœufs : La filière bovine face à l'expansion urbaine à Abomey et Bohicon (Bénin)*", Cebedes, Document de travail Ecocité n°4.

dégager des *indications* très précieuses et, en faisant parler les chiffres des campagnes pastorales dont chaque famille est invitée à faire le bilan, de produire de façon indirecte des connaissances profondes qui aident à réfléchir sur le vécu concret des éleveurs de ruminants du Bénin. Les bilans simplifiés ont en effet permis d'entrer dans l'intimité de l'économie de leurs exploitations et de leurs familles.

Les bilans simplifiés de campagne dans les exploitations familiales

Ces bilans sont basés sur l'analyse avec la famille (et non avec le seul chef d'exploitation) de la dernière campagne agro-pastorale pour dégager un indicateur synthétique aisé à comprendre par la famille – le "**taux de couverture**", c'est à dire le nombre de mois et de jours pendant lesquelles la famille a pu se nourrir et couvrir ses besoins de base pendant une année à partir de sa production végétale et animale. Ce résultat est immédiatement calculé en présence de la famille qui est invitée à l'expliquer et fournit alors des informations sur la stratégie qui lui a permis d'atteindre la suffisance quand ce résultat est positif, ou de survivre quand l'exploitation est déficitaire du point de vue agro-pastoral. L'entretien se poursuit pour dégager avec la famille des pistes d'amélioration de la gestion de son exploitation. Il s'enchaîne ainsi avec le conseil de gestion.

Une cinquantaine de variables et de ratios utiles pour analyser le système alimentaire et la gestion d'une exploitation familiale peuvent être mis en évidence ou calculés à partir du bilan simplifié (autoconsommation, dons, insertion au marché, ratio élevage, taux de charges...).

La méthode, qui appréhende l'exploitation dans sa globalité, permet d'évaluer non seulement la production animale et végétale mise en marché, mais également celle qui est autoconsommée ou donnée et de mettre en rapport la production et la consommation familiale, qui intéresse directement les femmes.

Lorsque ces bilans sont renouvelés dans les mêmes exploitations à quelques années de distance, ils permettent d'appréhender les évolutions de ces exploitations.

☞ La question de l'avenir de l'élevage de ruminants au Bénin

La grande question que les éleveurs se posent est celle de savoir *où va l'élevage de ruminant ? que peut-il apporter aux éleveurs ? à leurs enfants ? au pays ?* Il faut en effet se souvenir que toute la démarche qui a amené l'ANOPER à conduire ces enquêtes avec les familles et à élaborer à partir de leurs résultats son Document d'Orientation Stratégique est partie en 2012 de la forte inquiétude exprimée par les éleveurs concernant l'avenir de leur élevage et celui de leurs familles. Beaucoup étaient découragés en pensant que "*l'élevage, c'est fini*".

L'ANOPER joue son rôle d'**organisation-phare** en éclairant et en encourageant le cheminement des éleveurs dans la recherche d'une réponse positive à cette question. Les éleveurs la construisent d'une campagne sur l'autre au sein de leurs exploitations familiales, et l'ANOPER les accompagne à travers les services qu'elle leur propose, notamment le Conseil de Gestion du troupeau (CGT) qui prend appui sur les diagnostics des bilans simplifiés.

Mais l'ANOPER mène **sur le terrain des politiques** un autre combat pour faire vivre l'élevage de ruminants : ses actions de lobbying et de plaidoyer visent à obtenir les conditions favorables au développement de cet élevage familial agropastoral. Les bilans simplifiés lui apportent des informations qui alimentent ses argumentaires. Ces derniers seront plus efficaces s'ils s'appuient sur une connaissance fine de la diversité des situations des éleveurs et une lecture des tendances qui traversent l'évolution de l'élevage.

☞ Une "traversée" du paysage national actuel de l'élevage de ruminants

Par une forme originale de "*suivi glissant*" étalé sur treize années l'ANOPER a maintenant pu rencontrer des familles d'éleveurs dans la totalité des départements du Bénin (à l'exception du LITTORAL). Avec le recul, on voit que ceci donne une image très riche de la diversité des situations et permet de repérer certaines grandes tendances qui dynamisent ce paysage.

Ce document de capitalisation se propose de "faire voyager" dans ce paysage en l'illustrant par de nombreux graphiques établis à partir des résultats des bilans simplifiés ou de statistiques nationales.

- La première partie ("**VU DU SUD : 9 CONSTATS**") fait partir le voyage du Sud du pays. On y exploite les derniers bilans simplifiés réalisés en 2024 et 2025 dans les départements du MONO, du COUFFO, de l'ATLANTIQUE et du PLATEAU (Il n'est pas encore possible de "faire parler" l'OUÉMÉ du fait qu'un seul bilan y ait été jusqu'ici réalisé ; il est probable que l'on y trouvera une situation particulière). *Neuf constats* sont dégagés. Ils permettent de caractériser le mode d'élevage de ruminants qui semble prévaloir dans la partie méridionale du pays.
- La seconde partie ("**VUE D'ENSEMBLE SUR LA SITUATION DE L'ÉLEVAGE DE RUMINANTS AU BÉNIN**") fait une remontée vers le Nord et embrasse la totalité du paysage dont on découvre la diversité en

établissant des comparaisons dans l'espace. Ceci va d'abord permettre de dégager *quatre facteurs* (l'accès à la terre, l'essor des villes, les droits reconnus aux éleveurs et la position géographique) à partir desquels on propose de distinguer la zone septentrionale, la zone méridionale et une "zone tampon". Sur cette base on pourra formuler *cinq questions* à se poser par rapport à l'avenir de l'élevage de ruminants au Bénin.

- En conclusion on proposera *trois pistes de réflexion* autour de questions critiques pour l'avenir que l'on problématisera : réflexion sur *l'insécurité*, réflexion sur *l'accès au foncier*, réflexion sur le *modèle d'élevage*.

PARTIE I - VU DU SUD : NEUF CONSTATS



Association Nationale des Organisations Professionnelles des **Éleveurs** de Ruminants du Bénin
ANOPER-BENIN
 BP 15 **Cotonou**, République du Bénin- Tél. 33 63 53 52 - email : anoper.benin@yahoo.com
 Enregistrement : 288 / 02 / PDRA / SG / SAG / DASCSR du 27 Août 2008 Parakou
 PADOR N° 83-2009-ENF-240990316

RAPPORT DES BILANS SIMPLIFIÉS AU TITRE DE 2025
 UDOPER OUÉMÉ/PLATEAU
Corrections et commentaires

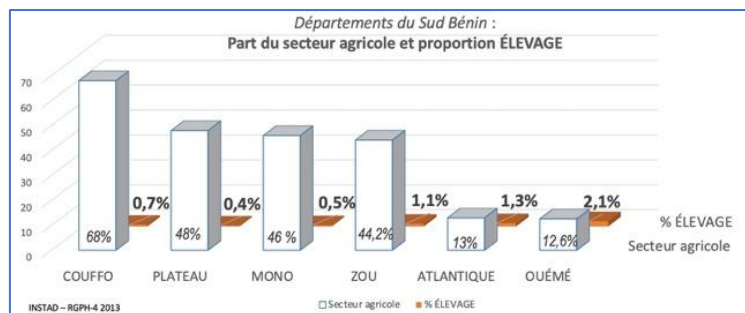
Présentation et commentaires d'ensemble.....	2
Principaux indicateurs et ratios (comparaison des bilans simplifiés réalisés en 2025).....	4
Département du PLATEAU	
EF 01 : SOUMANOU SOUBEROU ; taux de couverture 23 mois 9 jours	5
Commentaires Loic sur le bilan simplifié de SOUMANOU SOUBEROU.....	6
EF 02 : BAKARRY Affoussatah ; taux de couverture 5 mois 12 jours	12
Commentaires Loic sur le bilan simplifié de l'EF de BAKARRY Affoussatah.....	17
EF 03 : SIRIKOU Messouna Fatai ; taux de couverture 7 mois 12 jours (7)	19
Commentaires Loic sur le bilan simplifié de l'EF de SIRIKOU Messouna Fatai.....	23
EF 04 : MAMA AROUNA ; selon le bilan établi par l'équipe taux de couverture 32 Mois 18 jours	25
Premiers commentaires Loic sur le bilan simplifié de l'EF de MAMA AROUNA.....	30
EF 04 bis : MAMA AROUNA ; données corrigées en sortant du bilan les activités de boucherie : taux de couverture 8 Mois 27 jours	31
Commentaires Loic sur l'exploitation familiale de MAMA AROUNA à partir des données corrigées de son bilan.....	35
EF 05 : OUMAROU AMADOU ; taux de couverture : 4 mois	37
Commentaires Loic sur le bilan simplifié de l'EF de Oumarou Amadou.....	41
Département de l'OUÉMÉ	
EF 06 : SALIFOU OUMAROU ; taux de couverture 10 mois 15 jours	44
Commentaires Loic sur le bilan simplifié de l'EF de SALIFOU OUMAROU.....	48
Limites de ces commentaires et proposition.....	50

Loic Barbedette, sociologue, septembre 2025

1) L'élevage de ruminants au Sud du Bénin : marginal, mais dynamique

☞ Un élevage "qui passe inaperçu"

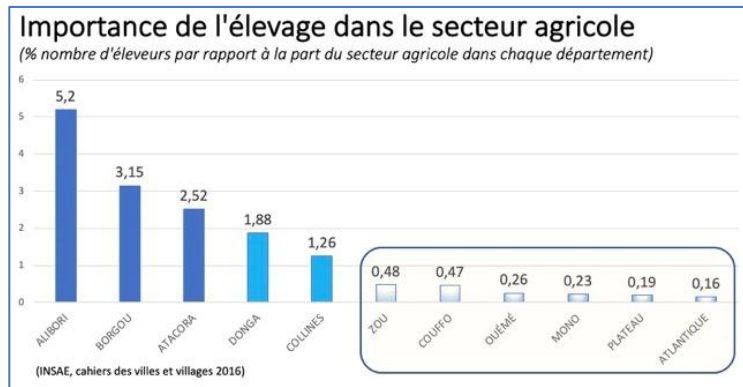
Les Cahiers des villages et quartiers de ville établis en 2004 par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (devenu Institut national de la statistique et de la démographie) mettaient surtout l'accent sur les activités agricoles et commerciales dans le Sud Bénin³. Les cahiers publiés en 2016 notent une évolution, mais l'élevage de ruminant apparaît à travers ces cahiers officiels comme une **activité marginale**.



³ Ainsi le cahier concernant le département de l'ATLANTIQUE signalait que l'élevage y est "très peu développé, peu organisé et constitue une **activité secondaire pour quelques individus**". Celui du PLATEAU retient que "les domaines halieutique, animal et autres sont **presque inexistantes dans toutes les communes**".

Le premier graphique ci-contre fait effectivement apparaître que la proportion d'actifs pratiquant l'élevage est très faible dans les six départements du SUD du Bénin (de 0,4% dans le Plateau à 2,1% dans l'Ouémé, où ils sont concentrés dans la commune de Porto-Novo).

Le second graphique, qui met en rapport le nombre d'éleveurs avec l'importance du secteur agricole dans chaque département, fait ressortir la différence entre les proportions d'éleveurs au Sud du Bénin par rapport au Nord et au Centre.

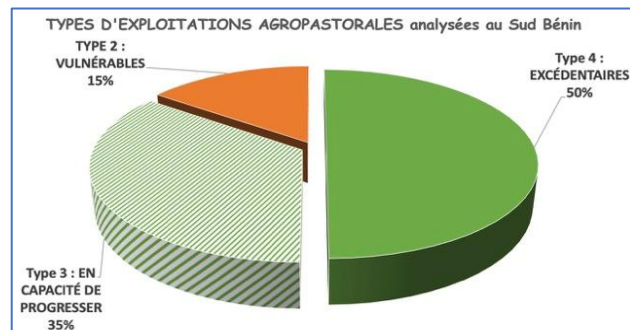


👉 Pourtant, un élevage dynamique

Les **taux de couverture** par département des exploitations analysées sont assez élevés.

Mais surtout la répartition des EF montre que **50% d'entre elles sont excédentaires** et en capacité d'investir (type 4). 35% ont un taux de couverture compris entre 6 et 12 mois et sont en capacité de progresser grâce à leurs apports extra-agropastoraux (type 3), et seulement 15% sont vulnérables (type 2). Aucune n'est en situation de détresse ou de sinistre (types 1 et 0).

Compte tenu des difficultés que présentent les conditions d'exercice de l'élevage dans cette partie du pays qui n'est pas considérée comme une zone d'élevage, on peut estimer que ce sont des **résultats remarquables**.

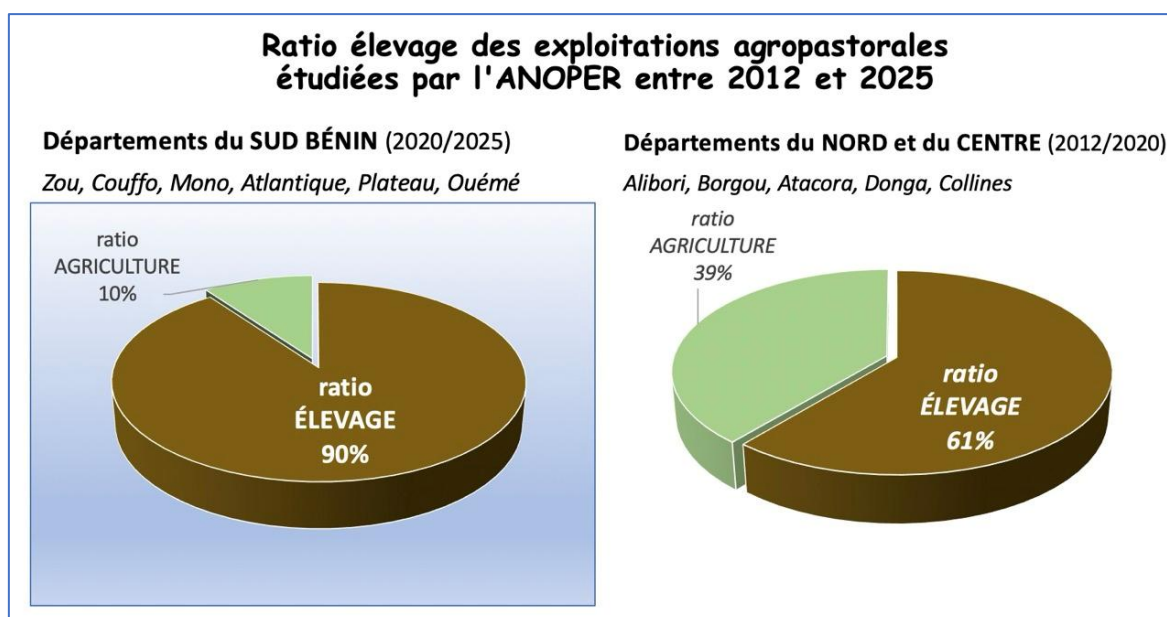


2) Les nouveaux bilans complètent et confirment les caractéristiques de l'élevage de ruminants au Sud du Bénin : quatre constats

👉 *Premier constat : la production des exploitations agropastorales étudiées est essentiellement orientée vers l'élevage*

Une nette orientation vers l'élevage

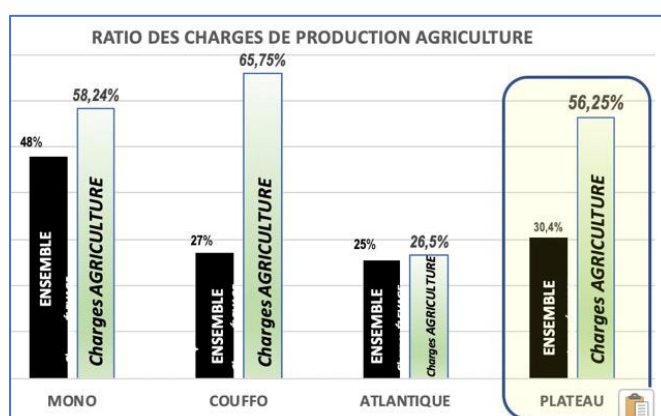
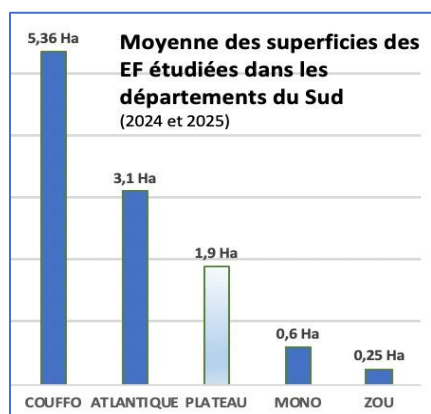
La part de l'élevage dans la production des exploitations agropastorales du Sud Bénin ("ratio élevage") est nettement plus forte que celle que lui consacrent en moyenne les exploitations agropastorales du Centre et du Nord, particulièrement celles du Borgou qui s'adonnent souvent à la culture du coton (ratio élevage de 51%). C'est dans l'Alibori que l'on trouve le ratio élevage le plus élevé au Nord (μ : 72%), mais il reste inférieur à celui des exploitations analysées au Sud.



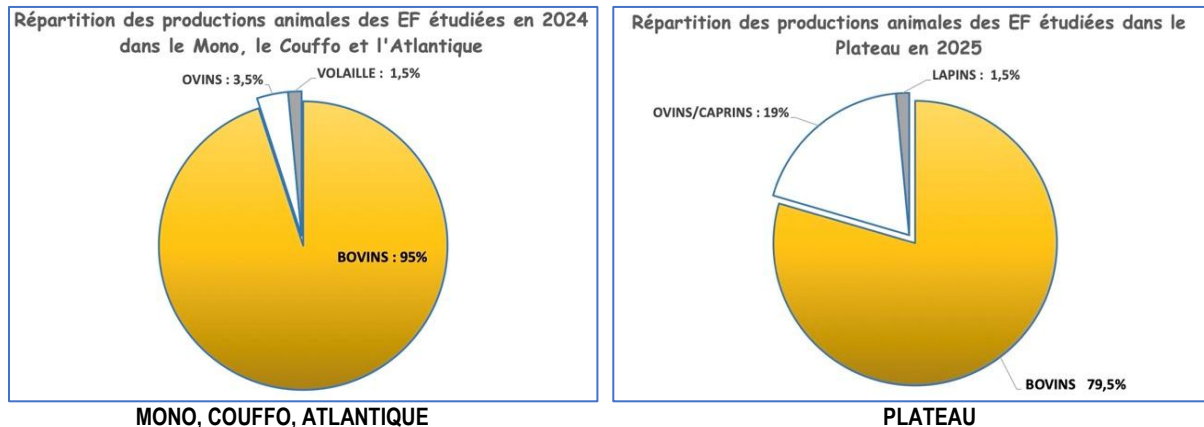
Le ratio de la production animale est de 91% pour les exploitations étudiées en 2024 dans le Mono, le Couffo et l'Atlantique. Il est légèrement moins fort pour le Plateau (μ : 88% en 2025) du fait qu'une EF ait un disponible foncier qui lui permet de faire du coton (EF03 : *Sirikou Massouna Fatai*, à Kéfou/Vedji, ratio agriculture 43%), mais est en moyenne de 97% pour les autres EF étudiées dans ce département.

Deux facteurs limitent pour les agropasteurs du Sud la possibilité de pratiquer l'agriculture :

- Tous ces agropasteurs disposent de **peu de terres** (pour la majorité : ≤ 1 ha)
- Lorsqu'ils pratiquent l'agriculture, leurs **charges de production agricoles** sont excessivement importantes : leur **production agricole est déficitaire**. C'est notamment le cas dans le département du Plateau.



☞ *Deuxième constat : l'élevage bovin domine chez les éleveurs de ruminants étudiés au Sud Bénin*



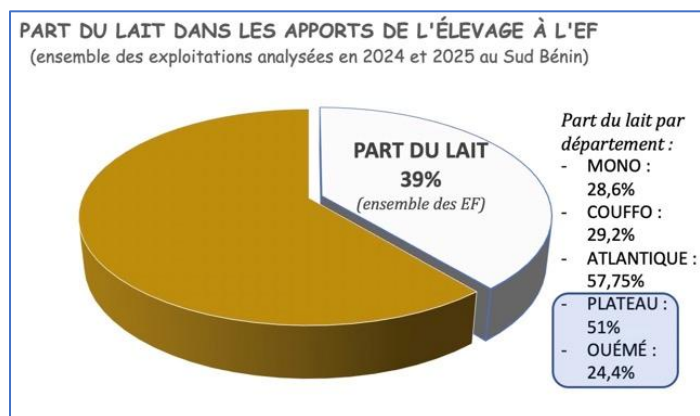
Les études réalisées en 2024 dans les départements du Couffo, du Mono et de l'Atlantique faisaient apparaître que les EF analysées pratiquaient à 95% l'élevage de bovins. L'élevage de petits ruminants restait marginal.

Dans le département du Plateau, la tendance à la prépondérance de l'élevage des grands ruminants subsiste (79,5%). Cependant la proportion d'élevage de petits ruminants (ovins, caprins) observée dans les familles étudiées est plus forte que dans les autres départements (80% des éleveurs visités la pratiquent ; un des éleveurs n'élève que des moutons – EF3, *Sirikou Messouna Fatai*, à Kétou Vedji). On relève la pratique d'élevage de lapins et d'aulacodes ; elle est sans doute le fait d'éleveurs autochtones. Tous les agropasteurs étudiés sont **semi-sédentaires** ; un grand nombre résident près d'une ville ou en ville, leurs troupeaux **ne pratiquent pas la grande transhumance** mais sont mobiles (recherche de pâturages et de points d'eau de proximité).

☞ *Troisième constat : la part des apports du lait dans l'élevage bovin des exploitations étudiées est moyennement importante*

Les bilans réalisés ne renseignent pas sur la proportion de vaches laitières dans les troupeaux de bovins. De façon générale les apports du lait à l'exploitation dépendent du type de conduite du troupeau (éloignement du troupeau transhumant/noyau laitier gardé sur le terroir d'attache), de la stratégie de gestion du troupeau (lait laissé aux veaux/traite) et du type de contrats passés avec les bergers.

Pour les exploitations étudiées au Sud du Bénin, cette part est en moyenne de 39%



(elle était de 45% dans les EF analysées entre 2012 et 2020 dans les départements du Nord et du Centre), mais elle diffère selon les départements du Sud. C'est dans les départements de l'Atlantique et du Plateau qu'elle est la plus forte (plus de la moitié des apports).

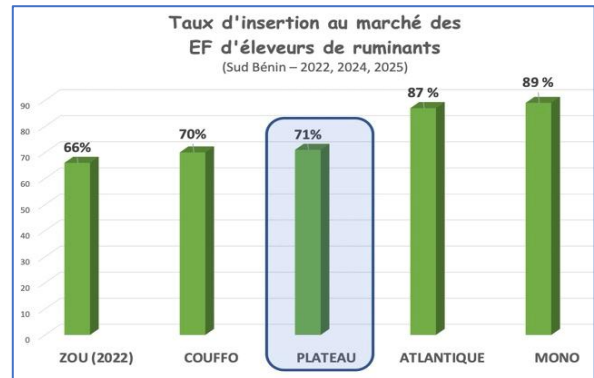
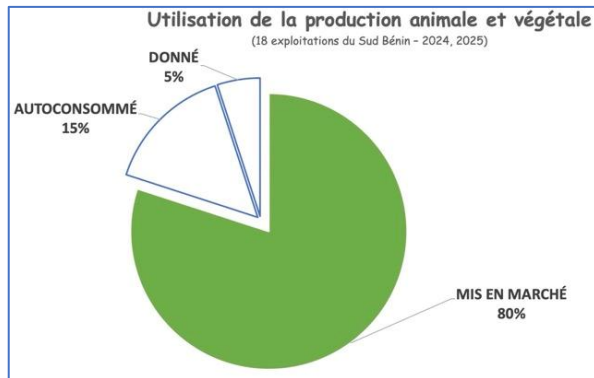
On relève que les femmes d'éleveurs des exploitations étudiées transforment rarement le lait en fromage (un seul cas dans l'Atlantique : EF09, *Aboubacar Sambo*).

Par contre on reviendra sur le cas jusqu'ici non rencontré d'une exploitation familiale dirigée par une femme dans le PLATEAU qui, bien que possédant un troupeau de bovins, n'en exploite pas le lait mais achète du lait pour le transformer (EF2 - *Bakarry Affoussatha* à Kétou Oubafémi ; voir *infra*, page 16).

☞ *Quatrième constat : ces exploitations agropastorales sont fortement orientées vers le marché*

Pour l'ensemble de la production agropastorale

Cette orientation vers le marché (μ de 80% pour l'ensemble de la production, animale et végétale) est nettement plus forte que dans les départements du centre et du nord du pays (μ de 65%). On reviendra sur ce constat qui s'explique par la *proximité des marchés urbains*, notamment pour le Mono et l'Atlantique qui sont traversés par le corridor urbain Accra/Lagos.

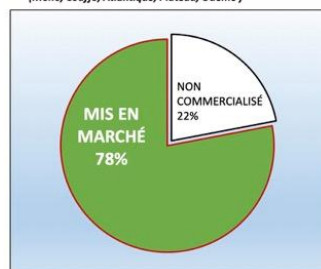


Pour les produits de l'élevage

Lorsque l'on considère la mise en marché des **produits de l'élevage**, on constate qu'elle est plus forte dans les exploitations du Sud (78%) que dans celles des départements du Centre et du Nord où elle n'est que de 65%. Ceci indique que les exploitations analysées dans le Sud *prélèvent plus fortement sur leurs troupeaux pour en tirer un revenu monétaire immédiat*.

Commercialisation des produits de l'élevage

SUD BÉNIN
(Mono, Couffo, Atlantique, Plateau, Ouémé)



NORD et CENTRE BÉNIN

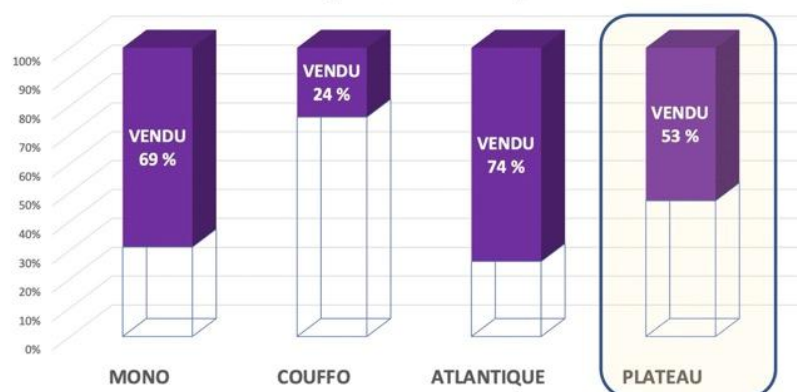


Deux caractéristiques particulières au Sud

Deux traits caractérisent les comportements spécifiques des exploitations analysées dans les départements du Sud et les différencient par rapport non seulement à celles analysées au centre et au Nord du Bénin, mais également aux exploitations agropastorales analysées par ailleurs en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale :

- D'une part, bien que la part des apports du lait soit moindre que dans les départements du Nord et du Centre, les exploitations du Sud valorisent mieux leur lait. En effet elles **vendent plus de la moitié de leur production laitière** (sauf dans le Couffo) alors qu'ailleurs la plus grande partie de cette production est le plus souvent consommée par la famille, donnée, laissée aux veaux, cédée aux bouviers, ou jetée.

Part de la production laitière commercialisée (2024 ; Plateau : 2025)

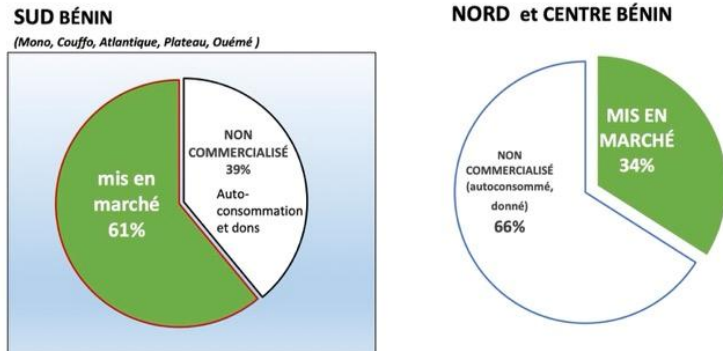


La proportion de lait vendue est particulièrement forte dans le Mono et l'Atlantique, du fait de la proximité des marchés urbains, mais elle est également importante dans le département du Plateau.

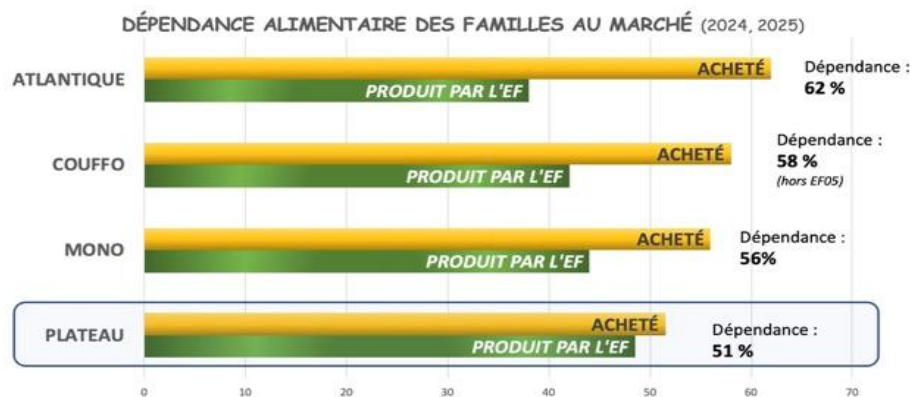
Il n'est pas fait état dans les entretiens réalisés de vente à des *mini-laiteries*. Il s'agit de *ventes directes* faites par les femmes aux consommateurs.

- D'autre part, contrairement au comportement dominant observé partout ailleurs chez les éleveurs qui ne vendent pas leur production vivrière mais la réservent pour la consommation familiale, les exploitations d'éleveurs qui pratiquent l'agriculture au Sud⁴ **volent la plus grande partie de leur production agricole** et **achètent sur le marché la plus grande partie de la nourriture familiale**.

Commercialisation des produits agricoles



La **dépendance alimentaire des familles au marché** est de ce fait très forte, notamment dans l'Atlantique. C'est dans le département du Plateau qu'elle est la moins marquée chez les exploitations étudiées.



⁴ C'est le cas, généralement à petite échelle (voir les ratios agriculture), de 61% de l'ensemble des EF analysées dans les départements du SUD et de 83% de celles du département du Plateau.

3) Des comportements socio-économiques et des cas de figure particuliers qui s'affirment dans la partie méridionale du pays : cinq autres constats

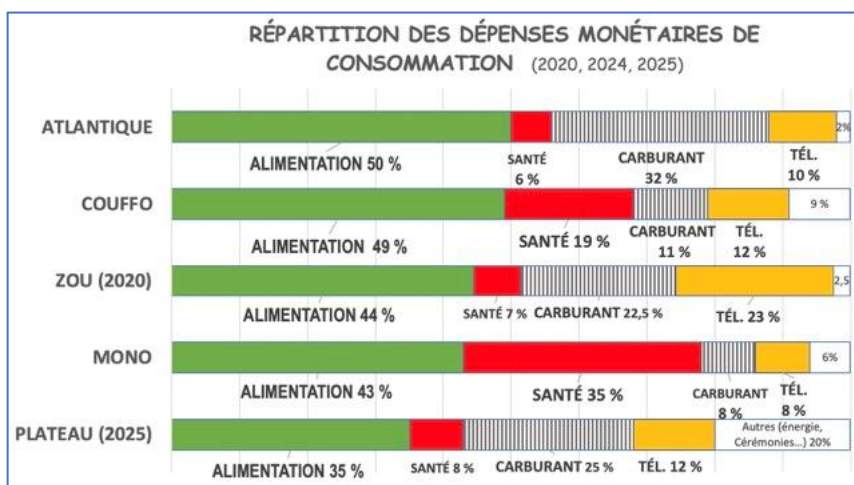
☞ *Cinquième constat : de fortes dépenses de consommation familiale, et des modèles de consommation nouveaux*



Les observations faites en 2024 dans les départements du Couffo, du Mono et de l'Atlantique montraient que la *dépense de consommation familiale* (μ quotidienne : 771F/personne) était *nettement plus importante au SUD* que celle calculée dans les bilans simplifiés réalisés dans les départements du Nord et du Centre en 2012/2013 où la moyenne de la dépense

quotidienne par personne était de 425 F. On en concluait que le **train de vie n'était pas le même dans la partie méridionale du Bénin que dans le reste du pays**. Ceci se confirme dans le département du Plateau avec une dépense quotidienne par personne de 791 F. Il faut cependant rappeler que la plupart des familles étudiées vivent en ville où les besoins nécessitent des dépenses monétaires plus importantes : ce constat ne peut pas de ce fait être généralisé.

Il se confirme d'autre part que dans le budget familial le poste de l'**alimentation** est proportionnellement moins fort dans les exploitations familiales étudiées au Sud du Bénin (où il est inférieur à 50%) que dans celles analysées en 2012/2013 dans les autres départements (où il était en μ de 70%).



Ce poste de l'alimentation est particulièrement bas dans les exploitations analysées dans le département du Plateau (35%)⁵.

Ceci ne veut pas dire que la dépense alimentaire ait diminué en valeur absolue⁶ mais que **la structure de la consommation familiale change**, avec l'apparition de dépenses correspondant à de **nouveaux besoins**, notamment sanitaires, de déplacement et de communication.

☞ *Sixième constat : des dons moins "sanctuarisés"*

	ATLANTIQUE						PLATEAU				
	EF 07	EF 08	EF 09	EF 10	EF 11	EF 12	EF01	EF 02	EF 03	EF 04	EF 05
IMPORTANCE DES DONS	0,42%	0%	8%	0,74%	0,67%	1%	6%	16%	0%	4%	0%

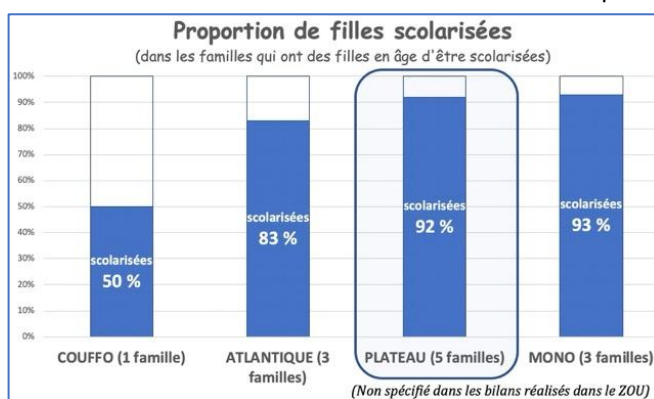
⁵ Il est possible que la dépense alimentaire ait été sous-estimé, en effet les femmes ont été peu associées aux bilans réalisés dans ce département, or ce sont elles qui détiennent les informations sur la consommation alimentaire des familles.

⁶ Il est probable qu'au contraire la dépense alimentaire tende à augmenter en valeur absolue. Il faudrait réaliser plusieurs bilans à quelque temps de distance pour établir des comparaisons.

On avait pu observer dans les exploitations agropastorales du Nord et du Centre du Bénin que les *dons* (en argent ou en nature) constituaient en moyenne 8% de la valeur brute de leur production et qu'en cas de difficultés les familles sacrifiaient d'autres dépenses, mais "sanctuarisaient" la part des dons⁷. Cette pratique des dons semble *se dégrader* dans les comportements de certaines exploitations familiales analysées dans les départements du Sud (μ des dons : 5%). On notait pour la première fois en 2024 dans le département de l'Atlantique que dans les deux tiers des cas la part des dons était $\leq 1\%$, et dans un cas on remarquait l'absence totale de dons (EF 08 Hama Issa à Zè). En 2025 on a trouvé deux cas d'EF ne pratiquant pas les dons (EF 3 Sikirou Messouma Fatai à Kétou Vedji et EF5 Oumarou Amadou à Adja-Ouèrè).

👉 Septième constat : la forte scolarisation des enfants, et particulièrement des filles

Les éleveurs traditionnels ont longtemps refusé de scolariser leurs enfants. Signe de changement, l'aspiration à la scolarisation est devenue forte dans un nombre croissant de familles d'éleveurs qui la considèrent comme une forme d'**investissement** qui accroît les chances de promotion dans l'exploitation familiale. Ceci s'observe particulièrement dans les exploitations familiales étudiées au Sud du Bénin où l'on avait noté en 2024 que les familles consacrent dans la majorité des cas des sommes importantes pour les études de leurs enfants. La donnée intéressante à retenir des analyses faites en 2024 dans les trois départements du Sud concerne la **forte scolarisation des filles** : dans certaines exploitations, elle est plus forte que celle des garçons.

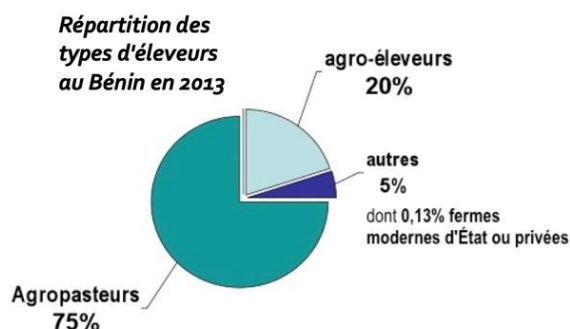


Ceci est confirmé dans les études réalisées en 2025 dans le département du *Plateau* où le taux de scolarisation des filles dans les familles d'éleveurs est supérieur au taux moyen pour l'ensemble des familles du département⁸.

👉 Huitième constat : de nouveaux profils d'exploitants familiaux agropastoraux apparaissent

Les différents types d'éleveurs de ruminants mis en évidence à travers les bilans réalisés en 2022

- ☞ **pasteurs purs** pratiquant exclusivement l'élevage sur un modèle hérité de la tradition – ils sont l'exception ;
- ☞ **agro-pasteurs** semi-sédentarisés et pratiquant l'élevage (source de revenus monétaires) et l'agriculture de façon manuelle (pour la consommation familiale) ; ils sont majoritaires au Bénin ;
- ☞ **agro-éleveurs** qui sont généralement des autochtones maîtrisant bien l'agriculture (diversification, équipement pour la culture attelée) et qui se sont lancés dans l'élevage ;
- ☞ **éleveurs urbains** qui vivent en ville et sont peut-être pour certains d'entre eux des "nouveaux éleveurs" ;
- ☞ gros **entrepreneurs agro-pastoraux** qui ont consenti des investissements importants dans leur exploitation pour en dégager le maximum de profit.



Sources : MAEP – état des ressources zoogénétiques, rapport national, 2005
FAO – rapport de la revue de la filière bétail/viande lait au Bénin, 2013

⁷ Traditionnellement chez les éleveurs ouest-africains les dons constituent **un levier social qui n'obéit pas à une rationalité économique mais culturelle**, attachée aux valeurs de solidarité pastorale. Ces dons entretiennent le capital social des exploitations familiales et constituent une forme d'investissement. Ils ont aussi des effets économiques indirects du fait qu'ils soient basés sur la réciprocité. En outre ils entrent dans les modes traditionnels de gestion des troupeaux (dons à la naissance ou au mariage, vache attachée...).

⁸ Selon l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages réalisée par l'INStAd en 2018/2019, les taux de scolarisation nets des filles sont en μ de 68% au Bénin (Zou : 88,8% ; Mono : 86,7% ; Atlantique : 83,9% ; Couffo : 70,4% ; **Plateau : 66,7%**)

En 2024, quatre exploitations familiales "atypiques" avaient attiré l'attention :

- Dans le COUFFO, celle de **Béatrice Adija Houaga** (EF05). Cette veuve de 52 ans possède un grand troupeau (plus de 119 têtes) mais n'en exploite pas le lait, vraisemblablement laissé en grande partie aux veaux pour privilégier la production de viande. Elle a en effet lié son élevage à une **boucherie** à caractère commercial qu'elle approvisionne. Elle abat les animaux dont elle vend la viande. Elle obtient de très bons résultats économiques qui lui permettent notamment d'investir fortement dans la scolarisation des enfants (2.500.000 F en 2024). L'analyse de la structure de ses charges de production semble cependant indiquer qu'elle n'accorde pas à son troupeau l'attention d'un éleveur traditionnel (*investit peu dans le gardiennage, maladies, dégâts aux cultures*).
- Dans le Nord de l'ATLANTIQUE, **Désiré Codjia** (EF07) possède deux troupeaux qui assurent un peu plus de la moitié du produit familial brut de son exploitation (ratio élevage : 56%). Il exploite par ailleurs une **palmeraie** qui contribue pour 35% à son produit familial brut. Ses autres productions végétales (oranges, bananes, haricot, maïs) sont essentiellement destinées à la vente. Il maîtrise bien ses charges de production qui sont modérées et obtient lui aussi d'excellents résultats économiques qui lui permettent d'investir dans la production (acquisition de terrains, installation de clôtures) et dans les études de ses enfants (à l'extérieur). Cependant, comme Béatrice Houaga ce chef d'exploitation qui n'est sans doute pas de culture pastorale néglige la production laitière (c'est la conduite de ce bilan qui va lui permettre d'en découvrir la valeur).
- Toujours au Nord de l'ATLANTIQUE, les deux autres exploitations attirant l'attention sont dirigées par des éleveurs qui connaissent sans doute la tradition pastorale, mais leur **esprit d'entreprise** les amène à innover par rapport à elle :
Hama Issa (EF08) qui possède 4 troupeaux de bovins et élève des pintades, déploie avec ses épouses une série d'activités génératrices de revenus : outre le commerce de bétail ils tiennent un restaurant, une boutique de vente de produits divers ; les femmes font de la couture.
Aboubacar Sambo (EF09) gère ses 5 troupeaux de façon raisonnée en affectant deux d'entre eux, qu'il renouvelle régulièrement, à la vente. En outre son EF est la seule où le lait est transformé en fromage. C'est également une EF connectée à internet.

En 2025, on a rencontré deux nouvelles exploitations "atypiques" dans le département du PLATEAU :

- L'exploitation de **Mama Arouna**, à Pobé (EF04) est comparable sous plusieurs aspects à celle Béatrice Adija Houaga à Aplahoué dans le COUFFO. Dans les deux cas ils possèdent de grands troupeaux de bovins⁹ et pratiquent une agriculture principalement orientée vers la vente. Ni l'un ni l'autre ne valorisent leur lait. Leur source de revenu principale est la **boucherie**, et grâce à elle ils dégagent un chiffre d'affaire global très élevé (63 600 000 F pour Mama Arouna, 41 772 000 F pour Béatrice Adija Houaga) qui leur assure une aisance matérielle et leur permet de consacrer d'importantes sommes aux dépenses familiales de base (près de 20 millions de F/an dans les deux cas) et de scolariser tous leurs enfants.
- L'exploitation de Bakarry Affousatah à Ketou-centre (EF02) est également par d'autres aspects comparable à celle Béatrice Adija Houaga à Aplahoué dans le COUFFO. Elles ne pratiquent pas la même activité, mais il s'agit dans les deux cas **d'exploitations dirigées par des femmes**¹⁰, l'une et l'autre veuves et ayant le même âge (54 ans pour Bakarry Affousatah, 52 ans pour Béatrice Adija Houaga). Avec Bakarry Affousatah on est en présence d'un cas de figure inédit : celui d'une femme éleveuse de bovins, d'ovins et de caprins qui pratique également le maraîchage, mais dont l'exploitation, grevée par ses charges de production, est déficitaire (taux de couverture : 5 mois et 12 jours). Fait singulier, elle ne transforme pas le lait des vaches de son troupeau mais trouve plus d'avantage à **acheter du lait à d'autres éleveurs** pour conduire une activité qui semble

⁹ Les premières données fournies sur la taille du troupeau de bovins dans le bilan réalisé dans cette exploitation présentaient des incohérences que les réponses apportées par la suite n'ont pas permis de tirer au clair. Elles confirment cependant que Mama Arouna possède un très grand troupeau.

¹⁰ Au Bénin, 1 exploitation sur 5 est dirigée par une femme. Cette proportion est plus forte dans les départements du Sud. Elle a progressé depuis le recensement de 2013. C'est dans le COUFFO qu'elle est la plus importante (42%)

s'apparenter à la crèmerie (c'est-à-dire à la **vente de produits laitiers transformés**). Il serait très intéressant d'en savoir plus sur ce "métier" moderne et urbain, vraisemblablement porté par des femmes (cette EF en compte 21) qui illustre sans doute un trait significatif des mutations en cours. On aimerait alors savoir comment cette activité est organisée (groupement féminin ?), quels sont les produits de cette transformation (beurre ? lait caillé ? yaourts ? autres ?), quelles sont les technologies de transformation utilisées, quel type de commerce est pratiqué (en boutique ? sur le marché de Kétou ?) et quelle clientèle est visée, quel management est pratiqué.

Par ailleurs cette cheffe d'EF très entreprenante gère des boutiques, tient une quincaillerie et investit dans l'immobilier.

On ne s'étonne pas alors que cette exploitation, bien que déficitaire, puisse investir et assurer la dépense de consommation quotidienne la plus élevée parmi les EF étudiées dans le département du Plateau (1.044 F/jour/personne).

👉 Neuvième constat : le creusement des inégalités

Ces quatre exploitations ont toutes des chiffres d'affaire supérieurs à 10 millions alors que ceux des EF en difficulté sont inférieurs à 5 millions. On trouve ici une confirmation de **l'accroissement des écarts et des inégalités qui se creusent entre les éleveurs** avec notamment l'apparition d'entrepreneurs agropastoraux qui sont souvent de "nouveaux éleveurs" disposant de capitaux¹¹.

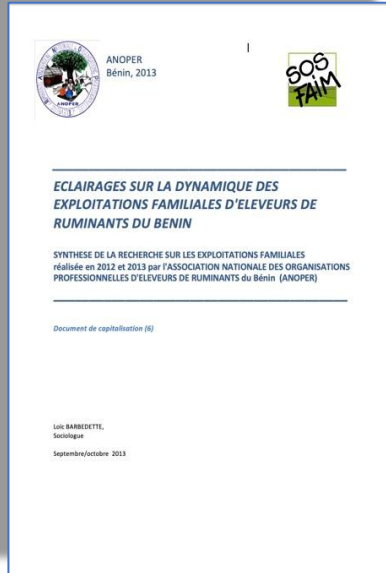
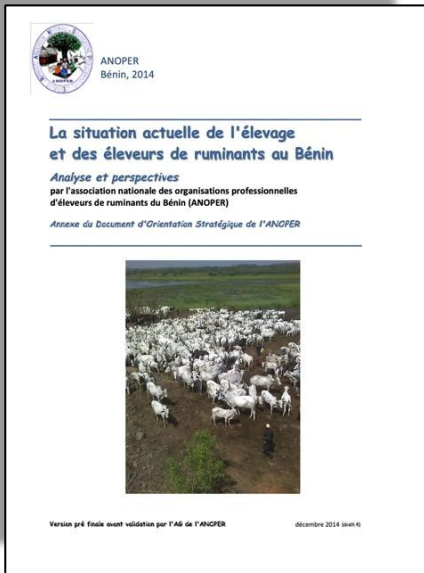
Inégalités entre les exploitations d'agropasteurs analysées dans les départements du Sud Bénin (2024 et 2025)



¹¹ Le premier cas a été analysé en 2022 dans le ZOU avec l'EF de GNIMADI Dominique dont la plupart des indicateurs sont "hors norme". Le profil de son exploitation est celui d'une **entreprise agro-pastorale** dont le socle est une importante plantation de palmiers à huile (55% des apports de l'EF proviennent des noix de palmiste et de l'huile de palme). Il travaille à grande échelle (112 bovins, 80 ovins, 400 volailles, 25 ha de cultures fourragères, 15 ha de maïs, 15 ha de palmiers...) et s'est mécanisé. Son entreprise est quasi totalement intégrée au marché (93%). Son **chiffre d'affaire est de l'ordre de 50 millions de FCFA** et sa famille semble vivre dans l'aisance (forte dépense quotidienne par personne). Il vit en ville, deux de ses enfants font des études universitaires. **Il ne joue pas dans la même cour que les autres éleveurs** : la plus petite superficie qu'il consacre à une spéculation agricole (le soja sur 4 ha) excédait à elle seule la superficie totale de la moitié des EF analysées en 2022 par l'UDOPER Z/C.

PARTIE II : VUE D'ENSEMBLE SUR LA SITUATION DE L'ÉLEVAGE DE RUMINANTS AU BÉNIN

2014



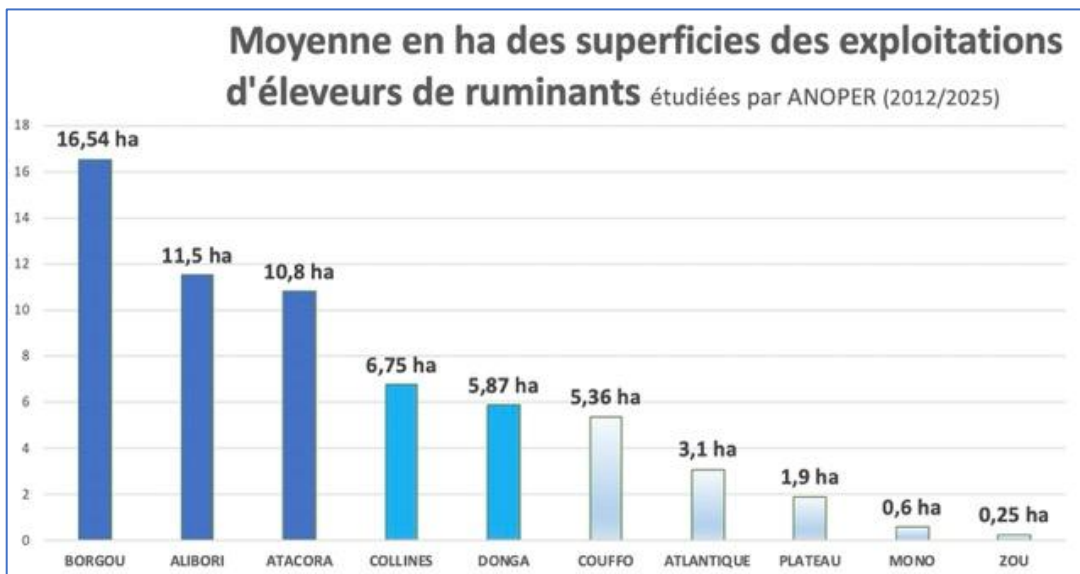
2024

4) Quatre facteurs-clé à prendre en considération pour comprendre ce qui différencie les modes d'élevage

👉 *Premier facteur : l'accès à la terre*

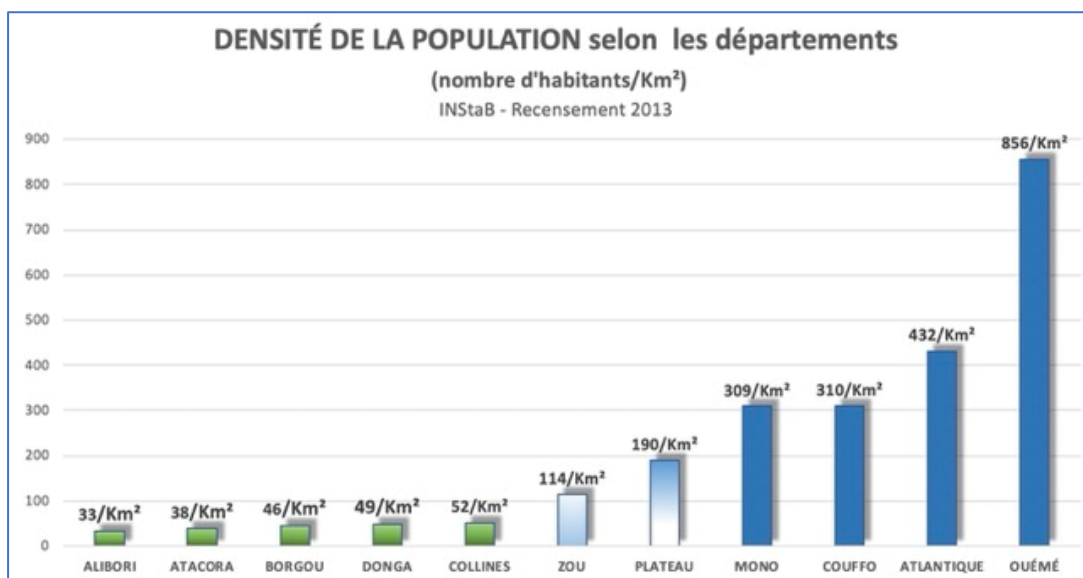
Disparité selon les départements...

La comparaison dans le *premier graphique* des superficies des exploitations d'éleveurs de ruminants analysées par l'ANOPER dans les dix départements où un nombre suffisant de bilans ont été réalisés (ce qui n'est pas encore le cas pour l'Ouémé) permet de constater une **grande disparité des superficies disponibles** pour permettre aux agropasteurs de réaliser leurs activités : leur accès à la terre est très différent selon les régions, ce qui aura des conséquences directes sur leurs pratiques agricoles et pastorales.



Qu'il faut mettre en rapport avec la démographie

Le *second graphique* présentant la densité de la population dans ces départements donne une image inversée par rapport au précédent. Il permet de comprendre que **les différences de pression démographique expliquent cette disparité**. Les modalités de coexistence entre éleveurs et agriculteurs et du "vivre ensemble" seront différentes selon les cas.



Ces modalités du vivre ensemble évolueront également dans le temps du fait que l'essor démographique du Bénin s'est intensifié depuis le recensement de 2013.

👉 Deuxième facteur : l'essor des villes

Un bouleversement majeur qui affecte de façon particulière les départements du Sud

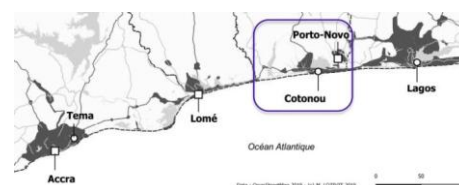
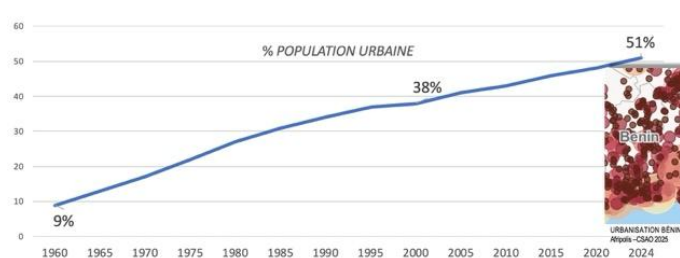
Aujourd'hui, la moitié des habitants du Bénin vivent en ville. Ce n'était le cas que pour un habitant sur cinq au moment de l'Indépendance.

Ce sont principalement les *villes moyennes* qui se sont développées au Nord et au Centre du pays, laissant un vaste espace rural où les agropasteurs peuvent continuer de pratiquer leurs activités traditionnelles. Cependant les

études réalisées par ailleurs montrent qu'à travers l'essor des marchés territoriaux et celui des techniques de communication ces noyaux "rurbains" influencent les modèles de comportement et les systèmes alimentaires¹² des ruraux se modifient.

Ce sont par contre de *grandes métropoles* qui connaissent une expansion spectaculaire au Sud avec le développement du **corridor urbain Accra/Lagos** qui est en voie de devenir la région la plus peuplée d'Afrique¹³. On assiste à une densification progressive du tissu urbain entre les grandes villes (Lomé, Cotonou, Abomey/Calavi, Porto-Novo, Lagos) qui tend à relier les métropoles et à former une méga-région urbaine.

Croissance urbaine au Bénin
(Banque Mondiale, 2025)

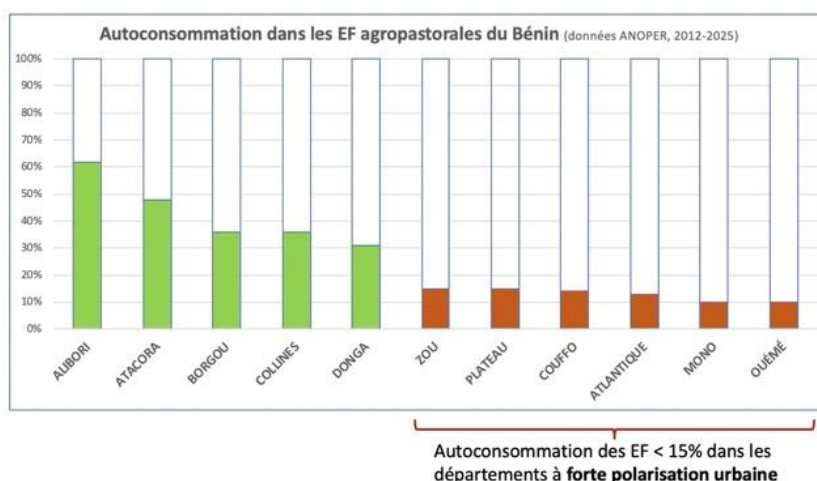


Les agropasteurs n'échappent pas à l'influence de l'essor urbain

L'extension des villes réduit l'espace disponible pour pratiquer l'élevage et l'agriculture, mais l'essor urbain a également une influence profonde sur les stratégies et les comportements des agropasteurs.

👉 L'essor des villes modifie leurs stratégies de sécurisation alimentaire

Les familles se sécurisent sur le plan alimentaire en réservant une part de la production de leur exploitation à l'*autoconsommation*. Les bilans simplifiés réalisés par l'ANOPER montrent très clairement que le taux d'autoconsommation des EF reste élevé dans les départements les moins urbanisés (Alibori, Atacora) et chutent de façon importante quand elles se rapprochent au Sud du centre urbain d'Abomey-Calavi et du corridor urbain Accra/Lagos.



¹² La notion de *systèmes alimentaires* comprend trois volets : la chaîne d'approvisionnement (production et transformation des aliments), les marchés et leur environnement, et les comportements de consommation ainsi que le régime alimentaire (ROPPA, 2025 – "La dynamique des systèmes alimentaires paysans").

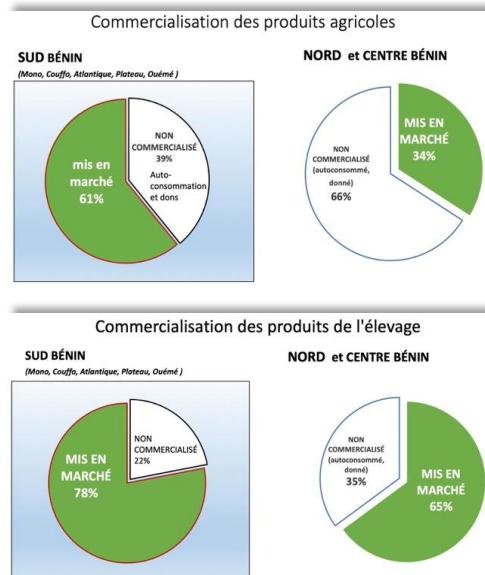
¹³ Selon l'étude Africapolis (Moriconi-Ebrard *et al.*, 2016) [1], il est attendu que la zone forme la plus grande concentration urbaine du continent en 2050 avec plus de 50 millions d'habitants.

L'influence de la proximité des villes sur les comportements de consommation des ruraux avait déjà été mise en évidence de façon globale par la FAO (rapport SOFI 2023), mais n'avait pas été analysée de façon spécifique pour les éleveurs : l'ANOPER apporte ici une connaissance nouvelle.

☞ *Les stratégies de mise en marché sont différentes selon la proximité des villes*

Le contraste apparaît quand on rapproche les graphiques présentant les stratégies de commercialisation des produits agricoles et des produits de l'élevage des EF :

- Dans les départements du Sud (fortement polarisés par les villes) les EF vendent fortement tant les produits agricoles que les produits de l'élevage (notamment le lait).
- Dans les départements du Nord et du Centre du Bénin (faiblement polarisés) les EF ne commercialisent pas ou très peu leur production vivrière (elles mettent simplement en marché les produits des cultures de rente – coton, anacarde..., quand elles les cultivent), et vendent modérément les produits de leur élevage (et assez peu leur lait).



La première explication de ces différences de stratégies de commercialisation tient à ce que les marchés urbains offrent des débouchés aux produits des exploitations familiales, et la demande est plus forte dans les grandes villes. Mais un autre mobile entre en ligne de compte : les besoins monétaires sont plus importants à proximité des villes du fait de leur influence sur les modèles de consommation des familles d'agropasteurs. Ceci les incite à vendre.

☞ *De plus en plus d'agropasteurs choisissent de résider en ville*

On constate que la plupart des bilans réalisés par les UDOPER des départements du Sud sont administrés dans des familles résidant dans des villes ou leur périphérie, alors que beaucoup d'éleveurs des départements du Nord et du Centre habitent des campements situés à proximité de villages. Cette donnée n'est pas très bien renseignée dans les bilans et devrait être vérifiée, mais dans les entretiens avec les familles ces dernières expliquent fréquemment qu'elles ont cherché à construire en ville pour faciliter les études de leurs enfants. C'est aussi en ville qu'elles peuvent plus facilement entreprendre des activités qui leur apportent des revenus complémentaires.

☞ *Troisième facteur : les droits ouverts aux éleveurs*

Dans les faits, tous les éleveurs n'ont pas les mêmes droits

L'étude du CEBEDES sur la filière bovine urbaine à Abomey et Bohicon¹⁴ permet de distinguer selon le critère de l'ancienneté de leur résidence quatre catégories d'éleveurs qui n'ont dans les faits pas les mêmes droits :

- Les propriétaires de troupeaux *autochtones*, établis depuis des générations dans leur actuel lieu de résidence (Fon à Abomey, Bariba au Nord Bénin...) ont des droits coutumiers reconnus sur les terres et peuvent aisément "faire des papiers" pour les transformer en droits de propriété modernes. Par contre ils n'ont pas la maîtrise technique de l'élevage et doivent recourir à des bouviers peuls pour conduire leurs troupeaux.
- Les éleveurs *allochtones anciennement installés* (depuis plus de 20 ans), sont des éleveurs peuls allochtones arrivés pendant et depuis la période coloniale (les histoires de communautés recueillies par l'ANOPER ont permis d'établir que certains sont arrivés au 18^{ème} siècle). Ils maîtrisent depuis des générations les techniques de l'élevage. Ce sont eux qui ont introduit l'élevage de grands ruminants et y ont intéressé les autochtones qui leur ont confié leurs

¹⁴ Floquet A., Nansi J., 2005, "Plus de place en ville pour les bœufs : La filière bovine face à l'expansion urbaine à Abomey et Bohicon (Bénin)", Cebedes, Document de travail Ecocité n°4.

troupeaux. Ces éleveurs peuls se sont sédentarisés. Ils ont généralement obtenu des autochtones un droit d'occupation qui leur a permis de se fixer sur leur terroir d'attache et ont pu passer avec eux des contrats de fumure. Ils ont rarement pu faire établir des titres de propriété foncière et on voit se multiplier les cas où les héritiers des autochtones qui leur avaient accordé un droit d'occupation le révoquent.

Ils peuvent être devenus propriétaires de grands troupeaux tout en continuant à conduire des animaux confiés. Ils peuvent recourir à des bouviers quand la taille de leur troupeau le nécessite. Ils revendiquent généralement la pleine nationalité béninoise, mais elle leur est contestée par certains qui continuent de les considérer comme des étrangers.

- Les éleveurs *allochtones récemment installés* (moins de 10 ans) sont pour la plupart des peuls émigrés qui sont le plus souvent dans un premier temps employés comme bouviers et se sont fixés avec l'objectif de monter progressivement leur propre troupeau à partir des animaux qui leurs sont donnés en salaire. Ils bénéficient généralement du lait des grands troupeaux des éleveurs propriétaires et le donnent à leurs épouses. Ces dernières vendent le lait frais ou transformé par elles en fromage.

Ce sont de jeunes éleveurs qui sont considérés par les précédents comme des "apprentis" et qui doivent faire leurs preuves pour faire valoir des droits et s'établir de façon durable.

- Les éleveurs *allochtones en transhumance transfrontalière Est/Ouest, ou en mouvement Nord/Sud vers les grands marchés urbains*, qui traversent la région considérée sans s'y fixer. Ils n'ont aucune relation avec les éleveurs locaux. Les transhumants transfrontaliers, venus le plus souvent du Nigéria, sont des étrangers. Ils ont essentiellement les devoirs que leur impose la législation nationale qui s'est durcie à leur égard en 2019 (interdiction de la transhumance transfrontalière), et peu de droits en dehors de ceux que leur donne la CEDEAO (libre circulation des biens et des personnes).

☞ *Quatrième facteur : la position géographique*

Les différents constats présentés précédemment montrent clairement que les conditions dans lesquelles se pratiquent l'élevage au Nord et au Sud du Bénin sont très différentes.

On peut ainsi considérer **trois zones géographiques** dont les caractéristiques contrastées déterminent des types d'élevages différents :

☞ Au **NORD**, un *agropastoralisme bénéficiant de conditions favorables* (résultats supérieurs à ceux enregistrés dans les zones soudano ouest-africaines)

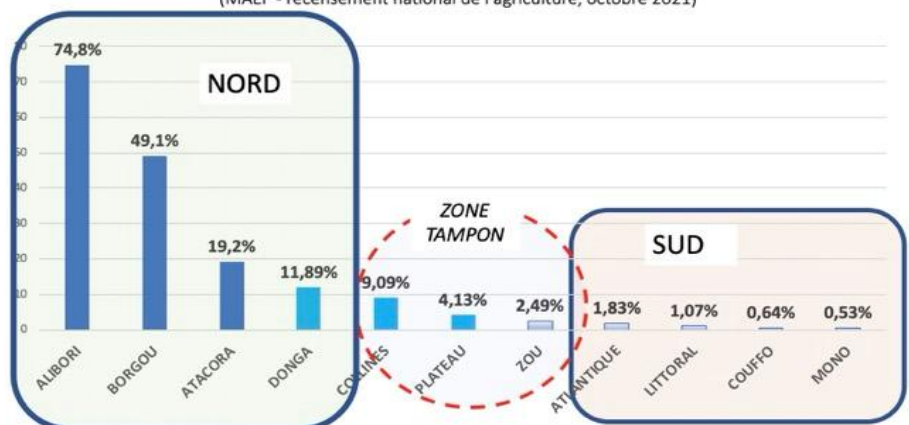
☞ Au **SUD** un "élevage de niche" exposé à de fortes contraintes mais tirant avantage des opportunités économiques des marchés urbains.

☞ Au **CENTRE** une *zone tampon*. Le point de bascule entre le type d'élevage du Nord et du Sud paraît être le département du ZOU.

Rappel de quelques indicateurs

	NORD/CENTRE <i>(Alibori, Borgou, Atacora, Donga, Collines)</i>	SUD <i>(Zou, Couffo, Plateau, Mono, Atlantique)</i>
Densité population	43,6 hab/Km ²	368 hab/Km ²
Superficies utilisables	μ 10,3 ha	μ 2,2 ha
Ratio ÉLEVAGE	Moyen (61%)	Très fort (90%)
Commercialisation des produits de l'élevage	Moyenne (65%)	Forte (78%)
Ratio AGRICULTURE	Fort (39%)	Très faible (10%)
Commercialisation des produits agricoles	Faible (34%)	Forte (61%)
Autoconsommation	Forte (43%)	Très faible (12%)

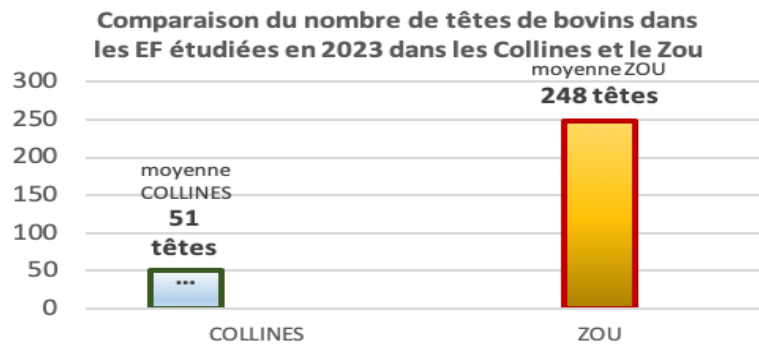
Proportion de ménages agricoles pratiquant l'élevage de bovins
(MAEP - recensement national de l'agriculture, octobre 2021)



5) Cinq questions à se poser par rapport à l'avenir de l'élevage de ruminants au Bénin

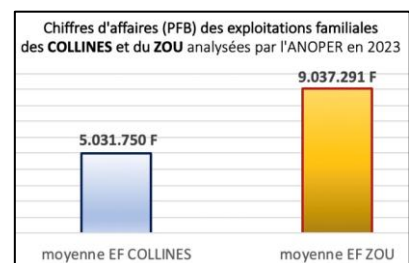
(1) Quel sera le modèle d'élevage de demain ?

Le Zou, "point de bascule" entre deux modèles d'élevage



Les grandes différences qui apparaissent entre les EF étudiées en 2023 dans les Collines et dans le Zou (notamment la taille des troupeaux, cinq fois plus importante dans le Zou que dans les Collines) montraient que ces EF **ne gèrent pas leurs exploitations familiales selon la même logique**

- ☞ Dans le premier cas on est en présence d'un **modèle d'élevage qui procède la logique traditionnelle** des éleveurs. Sa gestion était entièrement centrée sur *l'animal* dont l'éleveur exploite au mieux les ressources (viande et lait). Ce modèle est **basé sur la qualité**. La taille du troupeau est modérée, ce qui permet d'y apporter plus de soins. Le volume d'activité est également modéré.
- ☞ Dans le second cas on est en présence d'un **modèle d'élevage qui procède des valeurs du monde moderne** et qui **mise sur la quantité**. Ce modèle domine dans les EF étudiées en 2023 dans le Zou. L'estimation de leur produits familiaux bruts (PFB) montre qu'elles ont un "chiffre d'affaire" important. Le lait est peu valorisé. Dans ses commentaires l'UDOPER suggère que ces EF, qui ont d'autres activités, "*préfèrent garder l'élevage juste comme épargne qu'il faut réinvestir avec des rendements à longs termes*" ; elles constituent de grands troupeaux comme réserves. À la différence de ce que l'on observe dans la logique héritée de la tradition, l'élevage familial intervient en quelque sorte en deuxième ligne dans la stratégie de ces exploitations familiales.



Ce qui est au cœur de leur logique, c'est le **commerce** qui assure l'essentiel de leurs revenus. Plusieurs d'entre les chefs de ces exploitations sont de *grands commerçants de bétail* qui commercialisent les animaux des autres éleveurs, mais évitent de décapitaliser en prélevant sur leur propres troupeaux. Ces éleveurs ou leurs épouses peuvent par ailleurs tenir des boutiques en ville.

Bien que pouvant être déficitaires du point de vue de leurs activités agro-pastorales, l'analyse de la dépense familiale montre que ces EF vivent souvent dans une **aisance** qui s'explique par d'autres apports que ceux de l'élevage, notamment ceux du commerce. Ceci leur permet notamment de scolariser tous leurs enfants.



On notera enfin que c'est dans le Zou que l'on a commencé à observer à travers les bilans la **propension à vivre en ville** chez les éleveurs, ce que l'on trouvait rarement dans les enquêtes réalisées plus au Nord, mais que l'on retrouvera très fréquemment au Sud. Ces éleveurs doivent

consentir à des dépenses de consommation beaucoup plus importantes que les éleveurs de brousse pour faire face aux exigences de la ville.

Ces deux modèles coexistent. Le second semble cependant **plus développé au Sud du Bénin**. On le retrouvera en 2024 dans les exploitations familiales étudiées dans le COUFFO, le MONO, et surtout dans l'ATLANTIQUE, et en 2025 dans le département du PLATEAU et celui de l'OUÉMÉ.

Un confirmation de l'apparition d'un nouveau modèle d'élevage plus orienté vers le commerce dans les bilans réalisés dans les départements du Sud Bénin

Les bilans simplifiés réalisés en 2024 et 2025 confirment qu'il y a bien *des traits spécifiques qui différencient la pratique de l'élevage et le mode de vie des éleveurs au Sud Bénin de ce que l'on observe dans les autres départements*.

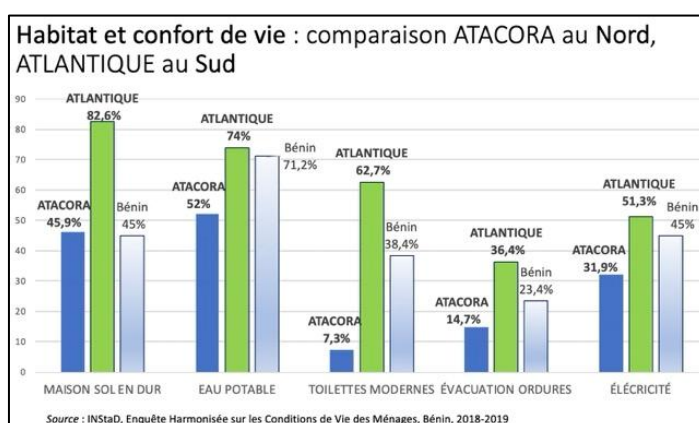
- ☞ Les bilans réalisés confirment la tendance à un **changement de modèle de gestion de la production agricole et du troupeau** dans les exploitations familiales agropastorales du Sud : gestion du troupeau plus orientée vers la reproduction pour la vente que vers la production laitière, mobilité des troupeaux réduite (pas de grande transhumance), mise en marché d'une part importante des produits vivriers. Les nouveaux bilans ne mettent par contre pas en évidence l'adoption de nouvelles *technologies de production* (par exemple en matière d'alimentation du bétail ou de transformation du lait ; pas de cultures fourragères), mais cela ne signifie pas qu'elles n'existent pas dans d'autres exploitations : c'est à vérifier.
- ☞ La tendance à l'accroissement de l'**orientation commerciale** des exploitations agropastorales du Sud se manifeste fortement dans les nouveaux bilans à travers la mise en marché du vivrier, du lait et la pratique du commerce de bétail. Cette tendance est sans doute liée à l'augmentation des besoins d'argent pour faire face aux évolutions des modes de vie dans un contexte de monétarisation croissante de l'économie, mais également à l'augmentation de la demande sur le marché dans une région en forte expansion démographique et économique.
- ☞ Les nouveaux besoins d'argent expliquent la **multiplication** observée ici aussi **des activités non agropastorales** générant des revenus en complément des activités agropastorales, y compris dans des exploitations excédentaires. On relèvera que ces activités complémentaires sont tout autant pratiquées par les hommes que par les femmes, ce qui tend à renforcer l'équilibre des rapports de genre au sein des exploitations. Dans plusieurs cas ces activités complémentaires (boucherie, crèmerie, locations immobilières, commerces divers...) apportent plus d'argent à la famille que les activités agropastorales qui apparaissent alors comme secondaires pour l'exploitation familiale.

Il semble se confirmer au Sud que le type de gestion de la production des exploitations agropastorales **tend à ne plus obéir au modèle de gestion traditionnel** en milieu pastoral. Outre le contexte général lié aux effets de la mondialisation, les bilans réalisés en 2024 et 2025 permettent de mettre à jour deux facteurs qui l'expliquent : le *renouvellement des générations* (les jeunes ne souhaitent pas pratiquer le même système d'élevage que leurs parents) et la *diversification des acteurs* de l'élevage (les nouveaux acteurs de l'élevage n'ont pas hérité de la tradition pastorale). Les systèmes d'élevage se modifient, les écarts se creusent entre les petits éleveurs et l'élevage d'entreprise, au risque de voir l'élevage changer de main, ce qui posera des questions existentielles pour la communauté des agropasteurs et pour la profession.

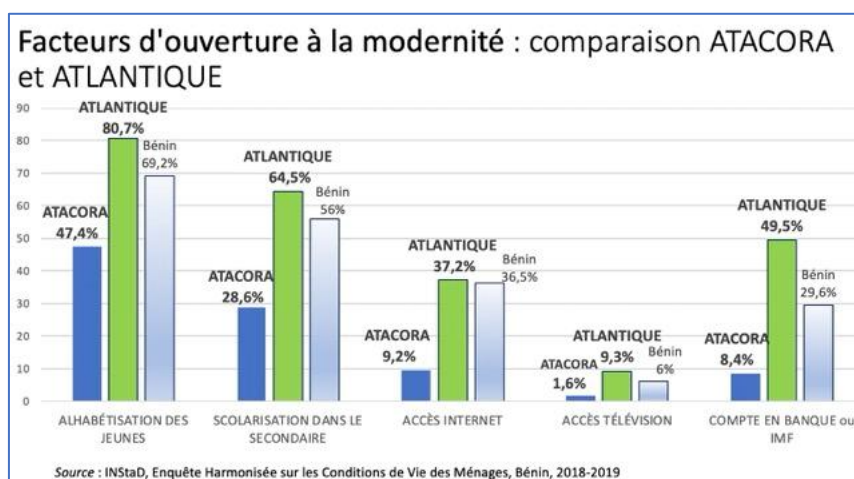
Derrière l'évolution du modèle d'élevage, l'évolution de la société

Ce que montraient déjà les bilans réalisés en 2022 dans la DONGA, les COLLINES et surtout le ZOU, c'est que l'un des moteurs de ces évolutions est l'irruption de la **modernité**. L'influence de la **ville** sur ces éleveurs est sensible dans les bilans réalisés en 2024 et 2025 dans les départements du SUD du Bénin et explique sans doute en partie cette pénétration de la modernité. On relève d'ailleurs que plusieurs d'entre ces éleveurs vivent en ville.

L'évolution des modes et du train de vie des éleveurs, l'amélioration de leur confort de vie (modernisation de l'habitat, électrification avec panneaux solaires, améliorations sanitaires...) est générale, mais se fait plus ressentir au Sud du pays qu'au Nord. On le voit en comparant l'habitat dans les départements de l'Atlantique au Sud et de l'Atacora au Nord.



Avec l'augmentation de la scolarisation des garçons, mais aussi des filles, l'entrée à l'Université d'un nombre croissant d'enfants d'éleveurs, l'accès aux nouvelles technologies de communication et aux réseaux sociaux (signalé dans les familles d'Ibrahim Adam, Banté - EF5 Collines et de Sambo Aboubacar, EF9 Atlantique), **l'horizon culturel s'élargit**. Mais ici aussi l'évolution est plus rapide au Sud qu'au Nord.



Cette entrée dans la modernité repérable à de nombreux signes correspond au **passage à un nouveau type de société** où la *mobilité socio-professionnelle* est plus grande¹⁵ et qui s'accompagne d'un changement de *système de valeurs* dont la dégradation dans certaines familles de la pratique des *dons* est l'un des signes.

Derrière les apports de ces bilans on voit se profiler des **bouleversements psychologiques, culturels et sociaux** qui travaillent en profondeur la société des éleveurs de ruminants.

¹⁵ On peut voir des éleveurs modifier le modèle stratégique dont ils ont hérité, comme dans le cas des pasteurs qui se sont lancés dans l'agriculture ou même l'arboriculture, et changer de statut, comme par exemple dans le cas de Sidibé Oumarou dans le Couffo qui liquide le troupeau familial pour se reconvertir dans l'arboriculture (orangerie) et l'immobilier (EF6 des bilans de l'EF ZC/C 2022). Cette mobilité socio-professionnelle, qui est un **signe des temps** actuels et que l'on retrouve dans le développement des activités non agropastorales génératrices de revenu, s'observe également chez les agriculteurs qui se convertissent à l'élevage.

(2) Quel sera le rôle des jeunes ?

L'orientation de l'élevage de demain sera déterminée par les jeunes d'aujourd'hui

Le moteur de l'évolution qui sera le plus puissant est celui du **renouvellement de générations**. Or les études conduites par ailleurs¹⁶ montrent que de façon générale les **jeunes éleveurs** remettent en question les ordres sociaux et familiaux traditionnels dont ils aspirent à s'émanciper. **Les nouvelles générations d'éleveurs ne pratiqueront pas le même élevage que leurs parents.**

Les bilans réalisés permettent déjà d'observer que les comportements et les stratégies des exploitations familiales ne sont pas les mêmes selon la génération à laquelle appartiennent les chefs d'exploitation

Les bilans réalisés par l'UDOPER A/D en 2022 portaient sur des exploitations dirigées par des hommes qui ont en moyenne 44 ans ; ils appartiennent à une **génération charnière**.

Comportements de consommation et de production selon l'âge des chefs de famille (bilans 2012/2013)		
âge chef de famille	+ de 45 ans (moyenne : 61 ans)	45 ans et moins (moyenne : 44 ans)
consommation (dépense quotidienne/pers.)	383 F/jour	554 F/jour
production animale	55% viande	60% viande
production céréalière	dominante sorgho	dominante maïs

(le passage du *sorgho* (céréale autochtone) au *maïs* (céréale exogène) est un marqueur de sortie de la tradition)

Un cas particulièrement intéressant est ici celui de l'EF dirigée par Sankamao Tairou, dans la Donga (EF3 de l'échantillon de l'UDOPER A/D), qui appartient à la nouvelle génération (il a 35 ans), et qui met en œuvre avec succès une stratégie très différente de celle des générations précédentes. On remarquera que sa stratégie présente plusieurs traits communs avec les exploitations agropastorales analysées par la suite dans les départements du Sud.

Un jeune chef d'exploitation qui innove dans sa stratégie et réussit

SANKAMAO Tairou (EF3 Kantè/Ouskè, DONGA, autochtone), est le **plus jeune des chefs d'exploitation** rencontrés (il a 35 ans). Il est également celui qui obtient parmi les meilleurs résultats de la Donga (TC : 15 mois 18 jours), bien qu'il ait eu à faire face cette année à un important problème de santé (43% des dépenses annuelles de la famille). Il a un petit troupeau (37 bovins, dont 6 laitières ; 60% de leur lait est transformé en fromage ; 6 moutons) et élève des volailles (poulets, pintades). Son exploitation est bien équipée (dabas, houes, haches, machettes, faux, pulvérisateur, 2 motos, 2 tricycles, 2 poulaillers, un puit) ; il pratique la jachère, traite ses terres (NPK, urée, herbicides). Sa production végétale est orientée à 70% vers la vente. Son insertion au marché est très forte : 81%.

Le **profil de sa famille est particulier** (petite famille, *épouse institutrice*) – c'est vraisemblablement une famille "moderne", soucieuse de scolariser ses enfants.

Plusieurs indices montrent qu'il s'agit d'un chef d'exploitation **dynamique et audacieux** (il valorise les revenus de son exploitation en les investissant dans l'achat de tricycles qui lui permettent de rendre des services payants à son entourage pour les besoins de transport de marchandises et autres).

Il a le projet de sécuriser son foncier pastoral et d'acheter des terres pour augmenter la production végétale, de construire une bergerie afin de sécuriser les petits ruminants contre les vols, et de moderniser son habitat.

Des jeunes confrontés à des difficultés qui les rendent vulnérables

Mais d'autres jeunes connaissent des difficultés. Sur ce point l'apport des bilans de 2024 est éclairant : les EF dirigées par les plus jeunes éleveurs sont celles qui ont dans le MONO et l'ATLANTIQUE les moins bonnes performances. Or dans chaque cas ces jeunes éleveurs cherchent des voies nouvelles. On voit ainsi que mettre en œuvre des pratiques innovantes peut confronter à des difficultés qui rendent vulnérables.

¹⁶ Voir notamment les travaux de l'AFD ("*Jeunesses sahéliennes : dynamiques d'exclusion, moyens d'insertion*", 2016), de l'ISTOM/Ayem-APESS ("*Jeunesses sénégalaises : quel lien avec l'élevage ?*", 2019), de la FAO ("*Jeunes pasteurs en ville*", 2019), du ROPPA ("*Regards de jeunes ruraux ouest-africains sur l'exploitation familiale*", 2020).

Deux jeunes exploitants innovateurs en difficulté

Amadou Adamou (33 ans) est le chef d'exploitation de l'EF03 dans le MONO. Il a un bon niveau d'étude (il est en même temps enseignant dans le secondaire). Il est monogame, scolarise ses deux filles et le garçon en âge de l'être. Il pratique un élevage diversifié (bovins et ovins ; 179 volailles ; ratio élevage : 64%) et commercialise 53,6% de son lait. Pour tirer le meilleur parti de la faible superficie des terres dont il est propriétaire il s'est lancé dans le **maraîchage** et a investi pour s'équiper (pulvérisateur, moto pompe à gaz, moto pompe à dynamo), mais les charges de production que cela a entraîné (intrants, main d'œuvre) ont rendu cette activité non rentable (80,45% de charges). En outre l'occupation intense que nécessite le maraîchage l'ont obligé à employer deux bouviers pour conduire son troupeau, ce qui a fait monter les charges de production de son élevage (60,3%), devenu lui aussi non rentable. Son exploitation est donc déficitaire (taux de couverture : 7 mois et 15 jours), et c'est grâce à son salaire d'enseignant qu'Amadou Adamou peut s'en sortir.

Mohamed Ibrahim (39 ans) est le plus jeune éleveur parmi ceux dont l'exploitation a été analysée dans l'ATLANTIQUE, mais son exploitation (EF10) est celle qui a le plus faible taux de couverture (5 mois et 18 jours, contre un μ de 20 mois et 9 jours pour les autres exploitations). Bien qu'ayant un petit disponible foncier (1,5 ha) il ne pratique pas l'agriculture. Il a jusqu'à présent misé sur la **production laitière** (75% des apports à son exploitation ; lait commercialisé à 91%) mais ses charges de production (44,6% : bergers, eau pour l'abreuvement, dégâts aux cultures) sont excessives et il cherche les bons investissements à faire pour s'en sortir. Il a déjà acheté une moto tricycle pour transporter ses animaux. Lui et son épouse mènent d'autres activités secondaires pour compléter les revenus de leur exploitation. Ceci leur permet de continuer de scolariser leurs deux garçons et leur fille.

L'inconnue qui demeure est celle de savoir si cette nouvelle génération sera suffisamment motivée par l'élevage pour reprendre l'exploitation familiale et l'aider à se transformer.

Un grand sujet d'inquiétude qui pèse autant sur les agriculteurs que sur les éleveurs concerne la **reproduction de leur exploitation** qui était automatique par le passé mais ne l'est plus dans un contexte où beaucoup de leurs enfants aspirent à une autre vie que celles de leurs parents et cherchent à s'éloigner de l'exploitation familiale. C'est alors celle-ci qui risque de disparaître si elle n'est pas reprise. Mais cette inquiétude, très présente ailleurs, n'apparaît cependant pas dans les entretiens rapportés par les UDOPER.

(3) Comment prendre appui sur le dynamisme des femmes ?

La "**jom suudu**" dans la société pastorale traditionnelle

Tandis que l'homme est le maître du troupeau qu'il conduit dans la brousse, l'épouse est la maîtresse incontestée de la maison ("**jom suudu**") et tout ce qu'elle contient lui appartient. Elle a par ailleurs l'usage du lait et de ses revenus, ce qui lui donne une certaine indépendance par rapport à son mari. Dans certaines sociétés pastorales la femme était libre de divorcer.

Le statut des femmes les met ainsi en position de pouvoir exercer dans l'intimité une **influence sur l'homme** et de jouer un rôle prépondérant dans l'**éducation des enfants**. De cette façon les femmes occupent traditionnellement une place incontournable dans la vie des éleveurs.

Trois facteurs nouveaux renforcent l'influence des femmes dans la dynamique des exploitations familiales

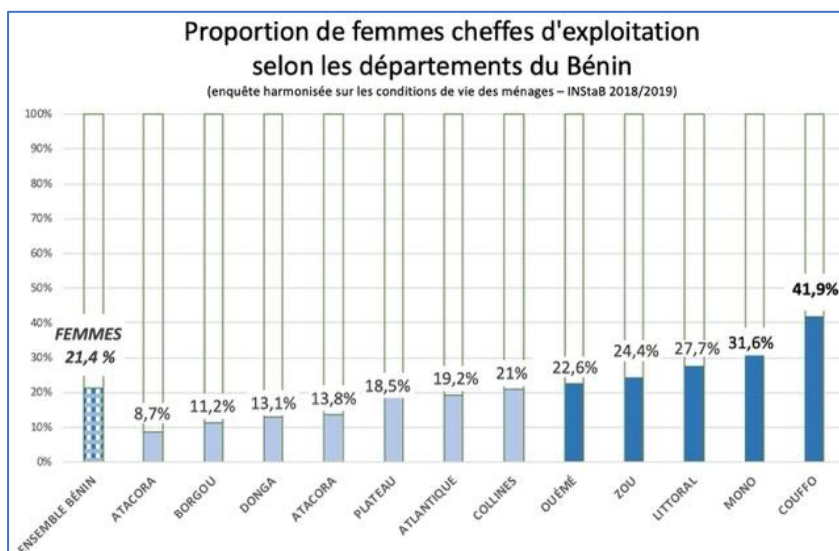
- ☞ Les comportements de **consommation** des familles évoluent. On a vu que cette évolution est plus marquée dans les départements du Sud du Bénin où la part de l'autoconsommation diminue. Or ce sont les femmes qui vont s'approvisionner dans les marchés territoriaux et qui préparent les repas. Elles ont donc en grande partie la maîtrise des choix en matière d'alimentation des familles¹⁷.
- ☞ La contribution des **activités non agropastorales génératrices de revenus** est devenue essentielle pour assurer l'équilibre budgétaire des exploitations en difficulté, améliorer l'ordinaire de la plupart des autres ou renforcer leurs capacités d'investissement. Or ce sont essentiellement les femmes et les jeunes qui apportent des revenus complémentaires à l'exploitation familiale.

¹⁷ Plusieurs bilans réalisés en 2025 dans les familles du PLATEAU ont souffert de l'absence de données fiables sur la consommation familiale du fait de la faible participation des femmes aux entretiens : ce sont elles qui détiennent les informations, ce qui démontre indirectement l'importance du rôle des femmes dans ce domaine.

- Le fort taux de **scolarisation des filles**, particulièrement dans les départements du Sud, est porteur de changement pour l'avenir : ces jeunes filles scolarisées sont en effet les *épouses* et les *mères de demain*.

Un nombre de plus en plus important d'exploitations dirigées par des femmes

Ces femmes cheffes d'exploitation ont la décision totale sur leur exploitation. Au Bénin la proportion d'exploitations dirigées par des femmes était de 14,2 % en 1961 ; elle est passée à 20,6% en 1979, et selon l'enquête réalisée en 2018 elle est passée à 21,4%¹⁸. Elle est donc en constante augmentation, et comparée aux pays sahéliens elle est très élevée¹⁹.



On a précédemment pu décrire les cas d'exploitations particulièrement dynamiques dirigées par des femmes : l'exploitation de *Béatrice Adija Houaga* à *Aplahoué* dans le COUFFO qui a lié son élevage à une boucherie à caractère commercial qu'elle approvisionne à partir de son élevage, et l'exploitation de *Bakarry Affousatah* à Ketou-centre dans le PLATEAU qui achète du lait à d'autres éleveurs pour le transformer, gère des boutiques, tient une quincaillerie et investit dans l'immobilier. L'une et l'autre résident en ville. L'une et l'autre réalisent dans leur exploitation des performances remarquables.

Toutes les femmes qui dirigent leur exploitation n'ont cependant pas les mêmes facilités pour réussir dans leur exploitation selon qu'elles vivent en ville ou à la campagne, selon qu'elles soient mariées (ce qui est le cas pour la majorité des femmes qui dirigent une exploitation au Bénin : 54,8%), veuves (35,5% des cas), divorcées (5,4% des cas) ou célibataires (4,3% des cas). Les études conduites par ailleurs ont montré que les femmes cheffes d'exploitation sont généralement confrontées à plus de difficultés que les hommes, notamment en milieu rural²⁰. Mais ceci se vérifie plus pour les exploitations agricoles que pour les exploitations agropastorales qui ne dépendent pas des mêmes facteurs de production et où le contexte socio-culturel est différent.

Prendre appui sur le potentiel des femmes

Il y a donc au moins deux raisons pour chercher à prendre appui sur le dynamisme des femmes : d'une part leur potentiel d'influence est particulièrement fort chez les éleveurs²¹, d'autre part au Bénin comme dans la plupart des pays côtiers les femmes sont particulièrement entrepreneurantes.

¹⁸ Enquête harmonisée INStaB 2018/2019. Le recensement agricole publié en 2021 donne une proportion moindre (15,7%), mais une répartition similaire.

¹⁹ Selon Marc PILON, Mouhamadou SEIDOU MAMA (2006) – *Les femmes chefs de ménage : aperçu général et études de cas* (Centre Population & Développement, Paris Sorbonne ; INSAE, Bénin) et enquête harmonisée INStaB 2018/2019.

²⁰ CNCR (2014) – *Libérer le potentiel des exploitations familiales*

²¹ Deux études approfondies d'exploitations familiales dans le BORGOU avaient permis en 2016 de déterminer **l'influence prépondérante des femmes** dans la transformation de l'exploitation et son amélioration (EF 16 et EF 17 à Sinéné – voir document de capitalisation N°9 – "Du bilan simplifié au conseil de gestion", pp. 38 et 39).

(4) Quelle sera l'influence respective des modèles portés par le Nord et par le SUD du pays sur l'évolution de l'élevage au Bénin ?

Le NORD détient au Bénin les modèles d'élevage les plus anciens, mais ils sont mis à l'épreuve de nouvelles contraintes

L'élevage de race bovines lagunaires sous palmeraies ou cocoteraies existait déjà dans la zone côtière, mais de façon marginale. C'est en descendant du Nord vers le Sud du pays que l'élevage de bovins et le savoir-faire qui y est attaché se sont répandus sur tout le territoire. On peut ainsi considérer que **le Nord du Bénin constitue le berceau de l'élevage bovin au Bénin**. C'est également dans la partie septentrionale du Bénin que l'organisation des éleveurs de ruminants béninois est née avec la création en 2002 de la première UDOPER (Borgou/Alibori/Atacora), puis en 2007 de l'ANOPER qui s'est progressivement étendue vers le Sud du pays.

La réalisation des bilans simplifiés aide à repérer trois temps qui marquent l'évolution récente de la situation des éleveurs de ruminants au Nord du pays.

- ☞ Les bilans simplifiés effectués en 2012 et 2013 ont permis de préciser les **caractéristiques de base de l'élevage des ruminants au Nord et au Centre du Bénin**²². On constatait que, grâce au savoir-faire des agropasteurs et du fait des caractéristiques agro-écologiques et climatiques favorables à la conduite de l'élevage au Nord et au Centre du pays, *les performances des exploitations familiales d'agropasteurs y sont sensiblement supérieures à celles enregistrées dans les zones de savane et sahéliennes de la plupart des autres pays de la sous-région* (ce qui explique l'attraction qu'exerce le Bénin chez les éleveurs des autres pays et l'importance des transhumances transfrontalières). On voyait que les éleveurs de ruminants pratiquant la transhumance apportent à eux seuls 75% de la valeur de la production bovine nationale, mais que les politiques nationales les soutenaient mal, et que ces éleveurs étaient socialement mal considérés et souvent qualifiés d'étrangers alors que certains sont installés au Bénin depuis dix générations²³.
- ☞ Les bilans réalisés en 2016 dans le Borgou et l'Alibori²⁴ mettaient en évidence **l'accentuation des contraintes qui pèsent sur l'élevage de ruminant au Nord** du pays. D'une part les éleveurs ressentaient les effets des *changements climatiques*, avec l'apparition de poches en voie de désertification et le tarissement de points d'eau qui seront ultérieurement signalés dans l'Atacora. D'autre part et surtout la *tension foncière* était devenue de plus en plus sensible, particulièrement dans l'Alibori où plus de la moitié des exploitations analysées avaient atteint les limites de leur espace et devaient chercher de nouvelles stratégies. Les rapports avec les autochtones, qui exerçaient des pressions pour récupérer leurs terres, se détérioraient.

Les analyses faites en 2016 mettaient à jour trois images, qui semblaient être celles de **trois temps différents de l'évolution de l'agropastoralisme au Nord Bénin** :

- (1) L'image, encore dominante dans le Borgou et qui a sans doute été par le passé celle de l'Alibori, *d'un élevage qui s'exerce encore dans des conditions favorables*, mais qui est menacé de décliner : c'est ce que redoutait le millier de membres de l'ANOPER consultés en 2014 lors du lancement du DOS²⁵.
- (2) L'image, dominante en 2016 dans l'Alibori mais qui pourrait être celle du Borgou de demain, *d'un système d'élevage qui a atteint ses limites* et qui est dans une période critique.

²² ANOPER – Éclairages sur la dynamique des exploitations familiales d'éleveurs de ruminants du Bénin (Document de capitalisation N°6, 2013) et : La situation actuelle de l'élevage et des éleveurs de ruminants au Bénin - Analyse et perspectives (Document de capitalisation N°7, 2014). *C'est sur la base de ces premières études que l'ANOPER a élaboré en 2014 son DOCUMENT D'ORIENTATION STRATÉGIQUE.*

²³ ANOPER – Histoires de communautés d'éleveurs de ruminants au Bénin : quelques enseignements (document de capitalisation N°5, 2013).

²⁴ ANOPER - Du bilan simplifié au conseil de gestion du troupeau (document de capitalisation N°9, 2016).

²⁵ ANOPER - Plus de 1000 membres de l'ANOPER parlent de leur situation et de celle de l'élevage au Bénin (synthèse des journées de lancement du Document d'Orientation Stratégique [DOS] de l'ANOPER dans les UCOPER, avril/mai 2014)

(3) L'image, dont on pressentait quelques signes dans l'Alibori, d'un système d'élevage qui après avoir atteint le fond de ses difficultés, réussit à rebondir en adoptant de nouvelles stratégies.

- ☞ Depuis 2016, deux données nouvelles sont venues compliquer les stratégies des agropasteurs.
 - La première et la plus pénalisante est la **montée de l'insécurité**. D'abord signalée par l'augmentation des vols de bétail, notamment dans l'Atacora, elle va s'accuser après la première alerte de l'enlèvement dans le parc de la Pendjari de deux touristes français et de l'assassinat de leur guide en mai 2019 avec l'infiltration à bas bruit mais croissante des groupes armés de la mouvance djihadiste à partir du Burkina Faso, du Mali et du Niger. On reviendra sur les conséquences de cette donnée nouvelle sur les relations inter-communautaires au Nord du pays.
 - La seconde est l'orientation encouragée par les autorités nationales de l'évolution vers un système **d'élevage sédentarisé** supposant une modification profonde des pratiques de mobilité des troupeaux. Elle est marquée en 2017 par le durcissement de la réglementation relative à la gestion de la transhumance limitant les déplacements des troupeaux à la commune de Dassa-Zoumé et en interdisant l'accès aux régions méridionales, puis par les mesures prises en novembre 2019 pour gérer la transhumance transfrontalière et en décembre de la même année par la définition d'un plan pour organiser la transhumance à l'intérieur du territoire national. Enfin le projet de sédentarisation des troupeaux de ruminants du Bénin (ProSer – 2020/2026) a été lancé pour promouvoir de nouveaux modèles d'exploitation de l'espace pastoral en vue de la transformation progressive des systèmes d'élevage actuels pour les faire évoluer vers une intensification moins consommatrice de l'espace. La réalisation la plus importante de ce projet est située au Nord du pays, dans la commune de Gogounou (camp pastoral pilote).

Le NORD du pays continue d'être la **source de l'élevage de ruminant** au Bénin où il est dominant. Les savoir-faire détenus par les éleveurs du Nord irriguent l'élevage méridional par l'intermédiaire des agropasteurs issus de la tradition qui se sont installés au Sud et des bouviers peuls employés par les agro-éleveurs et les nouveaux éleveurs du Sud. Mais le cours du fleuve est contrarié. Le *modèle d'élevage* porté par le Nord est en recomposition et l'ANOPER œuvre pour l'aider à se redéfinir en travaillant notamment à la question de l'alimentation du bétail (promotion des cultures fourragères), à la valorisation du lait (transformation en fromage Gassiré), à l'amélioration de la santé animale (services de santé animale de proximité) et en apportant aux éleveurs les services du Conseil et gestion du troupeau.

Ce n'est pas seulement le modèle d'élevage qui évolue, mais c'est également la société des éleveurs qui est touchée par la modernité. Les bilans simplifiés réalisés en 2022 dans l'Atacora et la Donga montrent qu'aujourd'hui les deux tiers des exploitations étudiées se sont *électrifiées* au moyen de panneaux photovoltaïques. Toutes font des efforts pour *scolariser* leurs enfants et beaucoup ont pour projet de moderniser leur *habitat*. Par contre la pratique des *dons* reste sanctuarisée au Nord, ce qui atteste de la préservation de certaines valeurs traditionnelles qui se perdent au Sud. Ce sont souvent les familles qui ont les plus faibles revenus qui consacrent la plus grande proportion de leurs revenus à des dons.

Le SUD véhicule des modèles et des valeurs "modernes"

La donnée majeure concernant la partie méridionale du Bénin est le développement des **villes** avec la traversée au Sud du corridor urbain Accra/Lagos articulé sur des ports qui ouvrent l'hinterland au commerce mondial et créent un formidable marché du fait de la concentration de population dans et autour des pôles urbains.

- ☞ L'aimantation exercée par les villes **influence les comportements économiques des éleveurs** et les fait entrer dans le modèle d'élevage qui procède des valeurs du monde moderne et qui *mise sur la quantité* :
 - Elle les incite à *produire plus* pour répondre à la demande en viande des consommateurs urbains, et à vendre leur lait. On a précédemment vu que la structure de leur production est différente de celle des éleveurs du Nord et du Centre, et que notamment le ratio de l'élevage est plus fort, de même que son orientation bovine ; les prélèvements sur le troupeau pour la mise en marché des animaux sont plus importants. La gestion du lait est

également différente (part importante laissée aux veaux destinés à la vente, valorisation maximale de la part restante).

- La faible part de l'autoconsommation et la proximité des villes les amène à *dépenser plus* pour s'approvisionner sur les marchés et répondre aux incitations à consommer que crée la ville. Ils cherchent de ce fait plus que les éleveurs du Nord à augmenter leurs revenus en se lançant dans le commerce et des activités lucratives. Ils entrent ainsi dans une économie de profit.
- Alors que l'économie des éleveurs traditionnels était peu monétarisée et que les surplus qu'elle dégagait était essentiellement réinvestis dans le troupeau pour sa valeur symbolique, les éleveurs "modernes" sont dans une *économie monétaire* qui les incite à investir dans des domaines marchands où ils peuvent dégager des profits financiers, comme par exemple, l'immobilier.

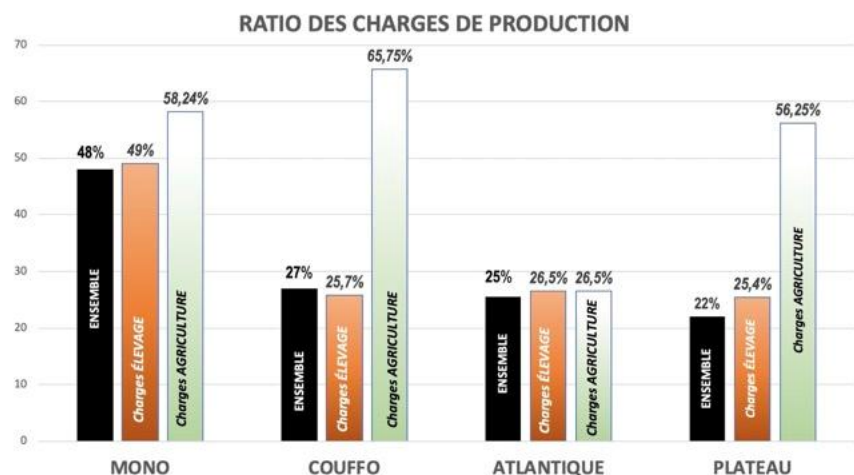
L'écosystème de l'économie urbaine favorise le développement de l'*esprit d'entreprise*. On en a trouvé plusieurs illustrations dans les exploitations familiales analysées par l'ANOPER. On a aussi constaté le développement d'un élevage urbain.

☞ L'influence des villes modifie les **comportements sociaux et les références culturelles** des éleveurs

- Alors que les éleveurs traditionnels fuyaient les villes et les villages, préférant s'établir dans des campements, on constate que l'établissement en ville n'est plus un problème pour la plupart des éleveurs du Sud. Il offre en effet pour eux un meilleur confort de vie et beaucoup de facilités pour entreprendre de nouvelles activités, scolariser leurs enfants, bénéficier des infrastructures sociales des villes, accéder au marché.
- La ville est la porte d'entrée dans la société de consommation. Elle crée des besoins nouveaux qui se reflètent dans les bilans simplifiés par le changement de la structure des budgets des familles.
- La fréquentation des villes et la convivance avec leurs habitants, l'exposition à de multiples messages, dont ceux de la publicité, la plus grande connectivité soumettent les éleveurs à l'influence des modèles de comportement urbains et les ouvrent à des informations mondialisées qui leur apportent de nouvelles références et leur fournissent de nouveaux repères.
- La scolarisation de leurs filles constitue un comportement non traditionnel qui obéit à une évolution mondiale des mentalités.
- L'attrait des progrès techniques, la compétition, la course à la réussite matérielle, la moindre transmission des valeurs traditionnelles favorisent la montée de l'individualisme et le relâchement des mécanismes de solidarité : le système de valeurs change.

Les nouveaux modèles qui s'expérimentent au Sud exercent un attrait certain du fait des réussites que l'on peut constater chez les éleveurs qui ont réalisé des bilans simplifiés (**50% d'entre elles sont excédentaires** et en capacité d'investir ; 35% ont un taux de couverture compris entre 6 et 12 mois et sont en capacité de progresser grâce à leurs apports extra-agropastoraux et seulement 15% sont vulnérables. Aucune n'est en situation de détresse ou de sinistre).

Cependant, outre le handicap que constitue pour leurs exploitations les *faibles superficies dont elles disposent*, elles doivent surmonter des **contraintes** très fortes liées à l'*excès de leurs charges de production* que l'on a déjà souligné à propos de leur production végétale, généralement déficitaire quand elle est



pratiquée, mais également pour leur élevage (μ : 31,6% ; 49% dans le Mono, contre 14% à 20% dans le Nord du pays et dans les zones soudano-sahéliennes des autres pays d'Afrique de l'Ouest). La rentabilité de l'élevage n'est pas assurée. Le "chemin du Sud" n'est donc pas celui de la facilité.

Au Nord comme au Sud, les deux modèles coexistent

La séduction exercée par le modèle productiviste et celui de la société de consommation est une réalité incontournable qui n'est pas propre au Bénin mais y est encouragée par les orientations libérales prises par les **politiques de modernisation du secteur agricole**. L'esprit dans lequel le paysage institutionnel de ce secteur a été restructuré avec la création en 2017 des 7 pôles de développement agricoles²⁶, la définition en 2023 de zones économiques spéciales et en 2025 de pôles économiques régionaux destinés au développement de l'industrie légère et de l'agro-industrie procèdent de cette approche. Les efforts actuels tendent à décentraliser les pôles d'excellence pour équilibrer le développement territorial, mais l'impulsion vient du Sud du pays et les modèles modernes se diffusent vers le Nord.

On a vu qu'historiquement l'élevage s'est diffusé au Bénin à partir du Nord vers le Sud. Faut-il penser que le mouvement des idées et l'évolution de l'élevage au Bénin se fera nécessairement par un basculement du sens des influences ? Les "coups de sonde" que permettent de faire les bilans simplifiés invitent à ne pas avoir une approche aussi schématique. En effet on constate que certaines exploitations d'agropasteurs dans les départements du Nord et du centre du pays se sont modernisées tout utilisant certaines connaissances héritées de la tradition et en entretenant des valeurs pastorales. On trouve également dans les départements du Sud des exploitations familiales qui conduisent avec succès leur élevage en prenant appui sur des méthodes traditionnelles et en introduisant certaines innovations. Il y donc **mixage** et influence réciproque, et non opposition frontale entre les modèles. Tant au Nord qu'au Sud les éleveurs mesurent dans leurs choix les enjeux des changements qu'ils opèrent.

(5) Quels sont les enjeux des évolutions en cours ?

Ce que peuvent gagner et ce que peuvent perdre les éleveurs à travers les évolutions en cours

Ce qu'ils **gagnent** très certainement, c'est un *confort de vie* (meilleur habitat, électrification...), un accès plus large de leurs enfants à la *scolarisation* et un élargissement de leurs *horizons culturels*. Ce sont autant d'atouts auxquels sont sensibles les jeunes et qui peuvent les inciter à poursuivre l'élevage en le modernisant et à reprendre les exploitations de leurs parents²⁷.

Mais ce qu'ils sont exposés à **perdre**, c'est d'abord leur *indépendance*. On voyait déjà en 2022 à travers les bilans réalisés par les UDOPER A/D et Z/C que le quart des exploitations avaient perdu leur *souveraineté alimentaire* du fait de leur forte dépendance alimentaire au marché. En 2024 on constatait que c'était le cas pour près des trois quarts des exploitations analysées dans le MONO, le COUFFO et l'ATLANTIQUE (ce n'est cependant le cas que de 2 exploitations sur 5 étudiées en 2025 dans le département du PLATEAU, ce qui demeure une proportion plus forte que celle observée plus au Nord).

On sait par ailleurs que la *santé* des éleveurs tend à se dégrader avec l'apparition de maladies non transmissibles (diabète, maladies cardio-vasculaires, obésité...). Cette évolution est liée à l'entrée des éleveurs dans la société de consommation et de la modification de leur régime alimentaire (consommation de produits ultra-transformés achetés sur le marché).

²⁶ Le Pôle (1) couvre la vallée du Niger : Une zone à vocation de riziculture, de plaines inondables et de bas-fonds. Le Pôle (2) couvre l'Alibori (sud), le Borgou (nord) et les 2KP (Kandi-Kouandé-Péhunco) : c'est le principal bassin cotonnier. Le Pôle (3) prend en compte l'Atacora (Ouest), le Borgou Sud et la Donga : Une zone de diversification agricole (On y cultive le coton et les produits vivriers). Le Pôle (4) est représenté par la région des Collines avec comme culture (la diversification – le coton, les produits vivriers et l'anacarde). Le Pôle (5) prend en compte le Zou et le Couffo : Une zone à vocation arboricultures vivrières. Le Pôle (6) est représenté par le Plateau (spécialisé dans la diversification agricole – palmier à huile et produits vivriers). Le Pôle (7) est constitué de l'Ouémé, l'Atlantique et le Mono : une zone de pêche et de maraîchage. Une place interstitielle est réservée à l'élevage dans la conception de ces pôles qui est orientée vers le développement de l'agriculture à travers la promotion de six filières phares : le coton, le maïs, le riz, l'ananas, le manioc et l'anacarde.

²⁷ Les motivations des jeunes par rapport à l'exploitation familiale ont été explorées dans : ROPPA – *Regards de jeunes ruraux sur l'exploitation familiales* (rapport OEF N°3 – livret jeunesse N°2, 2020)

La *liberté de mouvement* des éleveurs est de plus en plus limitée, ce qui entrave l'indépendance caractéristique de la personnalité de l'éleveur et les prive d'un levier important de leurs stratégies de résilience : la mobilité de leurs troupeaux.

Ils sont également de plus en plus soumis à des influences extérieures qui les amènent à *s'uniformiser* dans des modèles de comportement qui les éloignent de leur riche culture d'origine et risquent de les amener à dépendre de la pensée des autres.

On peut enfin rappeler que l'élevage pastoral émet moins de gaz à effets de serre et provoque moins de nuisances par ses déchets que l'élevage intensif productiviste. C'est donc un environnement sain que les éleveurs et toute la société vont perdre s'ils entrent dans un modèle qui privilégie la quantité par rapport à la qualité.

Le risque majeur : la montée de l'insécurité

Une autre évolution particulièrement à redouter pour les éleveurs est celle de l'accroissement de l'**insécurité**, qui conditionne la bonne conduite de leurs activités et la tranquillité de leur vie.

C'est une question dont les bilans réalisés en 2022 dans l'ATACORA et la DONGA avaient permis de cerner les différentes dimensions :

- Le problème de la **sécurité des biens et des personnes** et des pertes d'animaux qui en résultent transparaissait dans les entretiens conduits avec les familles de l'Atacora (multiplication des vols d'animaux).
- Celui de la **sécurité foncière** était implicite pour toutes les exploitations de l'Atacora et de la Donga puisqu'aucune n'a de papier sécurisant ses droits.
- La **sécurité alimentaire** (que mesure le taux de couverture) posait surtout problème dans l'Atacora.
- La concurrence qui tend à s'accroître paraissait risquer de compromettre la **sécurité économique** de beaucoup d'exploitations familiales agropastorale et de les amener à sortir de l'élevage.

La question de la *sécurité foncière* et de la *sécurité des biens et des personnes* est devenue critique dans l'ALIBORI avec les dénonciations par certains propriétaires autochtones des accords passés par leurs parents pour autoriser les éleveurs à occuper leurs terroirs d'attache et avec les déguerpissements et destructions violentes de campements d'éleveurs. Les conflits entre éleveurs et agriculteurs ont pris une nouvelle forme : il ne s'agit plus de conflits liés aux dégâts causés par les animaux aux cultures, qui finissaient généralement par trouver des arrangements amiables facilités par des médiations coutumières ou devant la justice, mais des conflits fonciers, beaucoup plus irréductibles parce que liés à des évolutions structurelles (augmentation de la pression démographique et des troupeaux, effets sur l'extension des superficies cultivées, effets induits des politiques publiques d'intensification agricoles²⁸).

La question de l'insécurité va prendre une ampleur de plus grande acuité avec le **péril terroriste**. Dans son rapport semestriel 2022, l'ANOPER signalait : "*des actions djihadistes perpétrées dans la zone de l'Alibori et de l'Atacora-Ouest surtout dans les communes riveraines des Parc W et Pendjari, créant ainsi une forte psychose au niveau des populations et perturbant fortement les activités agro-pastorales*". Elle revenait sur ce sujet dans son rapport annuel 2023 : "*l'année 2023 a connu un contexte sécuritaire très peu favorable à la mise en œuvre des activités. Nous avons enregistré des enlèvements des éleveurs et leur bétail et l'assassinat des agro-éleveurs par les terroristes dans les communes de Kérou et de Banikoara. Ces incidents ont semé de la peur et a ralenti le déplacement de notre personnel technique dans ces zones*".

Depuis la violence des groupes armés n'a fait que monter jusqu'à l'attaque du 17 avril 2025, revendiquée par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), affilié à Al-Qaïda, qui a entraîné la mort de 54 militaires béninois. Le Bénin est devenu une cible privilégiée de la poussée djihadiste en Afrique de l'Ouest et le Président Patrice Talon reconnaissait dans son discours à la nation de décembre 2024 que c'est "*le seul domaine dans lequel nous sommes toujours à la peine*".

²⁸ Sous l'effet de ces politiques, la production de **coton** au Bénin est passée de 136.958 tonnes en 2011 à 669.000 tonnes en 2025. Devenu le "roi de l'or blanc", le Bénin vise une production d'un million de tonnes pour asseoir sa position de leader africain dans ce domaine qui lui assure 80% de ses recettes d'exportation. Déjà la filière a décidé d'augmenter la superficie consacrée au coton de 18% pour la campagne 2024-2025 en passant de 508.359 ha à 600.000 ha. (Agence Ecofin)

Cette violence apparaît comme un facteur aggravant les tensions déjà existantes autour de l'exploitation des ressources naturelles entre agriculteurs et éleveurs. En outre elle risque d'accentuer les clivages ethniques et d'éroder la cohésion sociale dans le nord du Bénin²⁹.

L'enjeu de la cohésion sociale

La cohésion sociale n'est pas synonyme d'absence de conflit, mais repose sur des *capacités de gestion des tensions et des sources de conflit afin d'éviter leur éclatement*, ou s'ils éclatent pour qu'ils ne dégénèrent pas dans une violence et une ampleur rendant impossible le retour au vivre ensemble. C'est ce type de conflits entre éleveurs et agriculteurs à faible potentiel déstructurant sur la cohésion sociale qui ont dominé jusqu'à présent au Bénin. Ces conflits locaux connaissent peu d'escalade du fait que très fréquemment les animaux auteurs des dégâts sont la propriété des agriculteurs qui les confient aux éleveurs. Leur résolution se fait le plus souvent par voie de médiation coutumière, et dans les cas les plus graves par voie judiciaire. L'ANOPER a fait de la gestion de ces conflits l'une des lignes d'action de sa stratégie ("*facilitation, médiation, information et conseil*") – quatrième ligne d'action sur l'axe 1 de la fourniture de services aux éleveurs de ruminants de son document d'orientation stratégique de 2014).

L'habileté des groupes terroristes au Bénin, par définition entrepreneurs de violence, a été de s'infiltrer dans un premier temps au Nord du pays sous une forme semi-clandestine et pacifique dans des zones frontalières et forestières faiblement maîtrisées par les États (Béninois, Burkinabè, Togolais et Nigérien - loin des capitales, ce qui favorise le développement d'un espace de non droit) et dans une ambiance d'insécurité larvée du fait des tensions qui ont toujours existé entre peuls et autochtones autour de l'utilisation de l'espace ou du contrôle des marchés transfrontaliers.

Les éléments précurseurs des groupes armés terroristes se sont fait admettre en ne mettant pas en avant leur idéologie mais en intervenant fréquemment dans le règlement de litiges de divagation champêtre entre agriculteurs et éleveurs Peuls dans cette zone et en se présentant comme les "justiciers de la brousse".

Une fois implantés, ils ont mis en place un dispositif de renseignement en utilisant les menaces sociales et les chantages pour tenir en respect des populations afin de les amener psychologiquement à changer de loyauté de l'État vers eux³⁰. Les relations de méfiance ont pris le dessus sur les relations de confiance qui préservent la cohésion sociale et le contrat fondateur de la relation entre autochtones et Peuls basé sur la complémentarité économique entre l'agriculture et l'élevage a été rompu. Les risques de transformation des conflits non violents en conflits violents sont alors accrus. La psychose de la présence des groupes armés terroristes dont fait état le rapport de l'ANOPER est liée au sentiment que personne n'est à l'abri de leurs actions. Cette psychose crée davantage de méfiance, particulièrement entre les populations locales et les personnes ou groupes considérés comme « étrangers », soupçonnés d'être les alliés potentiels des groupes armés, et qui ont été stigmatisés comme tels. Des relations de suspicion ont émergé de la psychose sécuritaire. Des préjugés fortement dépréciatifs envers les éleveurs se sont substitués aux relations à plaisanterie qui ne l'étaient pas³¹.

²⁹ Bello Adamou Mahamadou, Moussa Ibrahim - *Concurrence pour les ressources naturelles à la frontière béninoise (Matéri) et togolaise (Kpendjal) : Quand l'extrémisme violent se nourrit des tensions entre agriculteurs et éleveurs* (policy brief N°7, réseau RECAP, octobre 2025)

³⁰ Bako-Arifari, N., Amouzou-Glikpa, A., Chabi-Imorou, A - *Les relations intercommunautaires en contexte de menaces sécuritaires asymétriques au Nord-Bénin et au Nord-Togo* (Études et travaux du Lasdel n°132, 2024)

³¹ idem

CONCLUSION : TROIS PISTES DE RÉFLEXION POUR L'ANOPER

👉 En partant du NORD : APPROFONDIR LA RÉFLEXION sur l'INSÉCURITÉ du point de vue des éleveurs de ruminants

Une question aux dimensions régionales

Le Bénin est doublement interpellé par les risques que présente la montée de l'insécurité et du terrorisme.

D'une part il s'agit d'une phénomène régional qui menace d'embraser toute l'Afrique de l'Ouest et remet en question l'ordre politique et les équilibres sociaux qui ont prévalu depuis les Indépendances.

D'autre part le contrôle du Bénin comme des autres pays côtiers représente un enjeu géo-stratégique particulier tant pour la mouvance djihadiste qui cherche depuis 2018 à étendre son influence vers les pays côtiers que, depuis leur rupture en 2024 avec la CEDEAO, pour les pays de l'AES qui ont impérativement besoin d'un couloir pour accéder aux ports maritimes.

Chacun a intérêt à instrumentaliser les sujets de tensions et de conflits préexistants au Bénin pour y déstabiliser la situation à son profit. On trouve une illustration récente de cette stratégie dans la tentative de coup d'État de décembre 2025.

Ceci invite à regarder dans deux directions – vers l'extérieur et à l'intérieur – pour analyser la question de l'insécurité au Nord du Bénin du point de vue des éleveurs de ruminants : comprendre comment elle se pose dans les autres pays de la sous-région et mettre à jour les failles internes au Bénin qui sont exploitées pour déstabiliser la société béninoise³².

Apprécier les risques de dislocation de la cohésion nationale

Au Burkina Faso, où nous avons eu la possibilité de l'observer sur le terrain, comme au Mali l'impact sur la communauté des éleveurs de l'avancée du djihadisme et de sa répression est particulièrement dramatique, avec la montée de la stigmatisation des éleveurs qui se sentent pris "entre le marteau et l'enclume" et avec la multiplication des déplacements de personnes, des destructions de troupeaux et des massacres. On est fondé à penser que ce sont les bases de la cohésion sociale dans ce pays qui sont directement compromises du fait de la généralisation de la méfiance qui rend impossible la coopération entre communautés.

Il ne suffira pas de stopper militairement l'avancée du djihadisme au Bénin pour arrêter le risque de dislocation de la cohésion nationale, il faudra rétablir la confiance pour restaurer une interdépendance positive entre agriculteurs et éleveurs, et celle-ci ne peut se construire que sur la négociation de l'accès aux ressources.

Anticiper sur la pression sur l'élevage et son lent déplacement vers le Sud

Un des foyers actuels de l'implantation djihadiste au Burkina Faso est la Kompienga, province frontalière avec le Bénin. Nous avons eu l'occasion en 2013 d'y conduire des bilans simplifiés avec des éleveurs qui cherchaient depuis une dizaine d'années à s'y implanter. Tous venaient du Djelgodji, dans la partie sahélienne du pays où ils s'étaient sédentarisés de longue date mais qu'ils avaient dû quitter du fait des difficultés d'alimentation de leurs troupeaux liées à la désertification. Ils avaient trouvé dans cette zone d'accueil au Sud du pays des conditions plus favorables (accès à l'eau du lac de la Kompienga, proximité des pâturages du Togo, dynamisme économique de cette zone transfrontalière) qui leur permettaient d'obtenir d'excellents résultats, mais ils y avaient également rencontré de fortes contraintes rendant leur vie difficile (précarité foncière, espaces trop restreint pour intégrer l'agriculture et l'élevage, relations tendues avec les autochtones). Ce qui nous avait alors frappé, c'est de constater que ces

³² Parmi les lectures qui permettent d'approfondir cette question, on recommandera celle de l'étude du LASDEL précédemment citée (Bako-Arifari, N., Amouzou-Glikpa, A., Chabi-Imorou, A – *"Les relations inter-communautaires en contexte de menaces sécuritaires asymétriques au Nord-Bénin et au Nord-Togo"*, 2024) et celle de Tanguy Quidelleu – *"Bénin – derrière le mirage de stabilité : conflits armés transnationaux et fractures internes"*, IRSEM, note de recherche N°150, novembre 2025.

anciens agropasteurs antérieurement sédentarisés dans le Soum étaient revenus à un mode d'élevage et de vie purement pastoral en pratiquant la grande transhumance vers le Togo via le Nord Bénin. L'évolution des formes d'élevage n'est pas linéaire mais peut ainsi passer par un retour à des formes antérieures.

En relisant aujourd'hui les bilans simplifiés réalisés en 2013 au Sud du Burkina Faso, ce qui nous frappe c'est la ressemblance qu'ils présentent par plusieurs aspects avec ceux réalisés par l'ANOPER en 2024 et 2025 au Sud du Bénin : espace trop réduit pour pratiquer l'agriculture et ratio élevage très élevé, forte orientation vers le marché, valorisation du lait, lourdes charges de production, établissement de certains de ces éleveurs en ville, pratique complémentaire du commerce, nombreuses difficultés de cohabitation mais bonnes performances de l'élevage. Le retour au pastoralisme n'est cependant pas constaté dans les bilans réalisés par l'ANOPER, mais les caractéristiques de la zone d'accueil ne sont pas les mêmes qu'au Burkina. Par contre, la tendance au déplacement de l'élevage du Nord vers le Sud obéit à la même pression et aux mêmes attirances.

On retrouve un mécanisme identique au Togo avec les éleveurs de la zone de Kpendjal, à l'Est de la région des Savanes. Là c'est le tarissement des points d'eau dû au changement climatique, l'expansion de la mise en culture des terres par les paysans et l'insécurité qui contraignent les éleveurs à migrer vers la région des Plateaux et jusqu'à la région maritime³³.

Il y a ici de grandes similitudes entre l'Est de la région des Savanes au Togo et le département de l'Atacora au Bénin qu'il jouxte. Ce sont deux zones où l'élevage de ruminant s'est développé mais a rencontré le même type de contraintes foncières. L'apparition de poches de sécheresse et le tarissement de points d'eau y avaient été signalés en COPI par l'UDOPER A/D. Les mêmes groupes armés s'y sont infiltrés à partir du parc de la Pendjari et du parc W et le même climat de suspicion s'y est instauré. Ce sont donc les mêmes motifs qui peuvent amener certains éleveurs de l'Atacora à migrer vers le Sud, mais les bilans réalisés par l'ANOPER n'ont pas encore constaté qu'ils soient parvenus dans les départements méridionaux.

Importance de la médiation et de l'anticipation

Pour compléter ces éléments de réflexion sur cette question cruciale de l'insécurité, on reproduira la conclusion de l'étude approfondie du LASDEL précédemment citée³⁴ :

"Pour éviter « le parasitage des conflits locaux » par des entrepreneurs de la violence à des fins de violences intercommunautaires et autres, il convient d'adopter une approche holistique à partir des profils types de société pour agir de manière différentielle mais sans exclusive sur les facteurs de violence et de cohésion sociale dans les différents cadres de sociabilité et de socialisation aussi bien sur la cellule familiale, la communauté, la société civile et les groupes de représentants de l'État central à différents niveaux de la hiérarchie politico-administrative.

*Dans les sociétés en transition comme les sociétés africaines confrontées au quotidien aux actions et effets de transformation, tantôt pacifiques, tantôt agressifs ou violents, **c'est la médiation sous toutes ses formes qui constitue le maître-mot de la préservation de la cohésion sociale, de la résolution des conflits ainsi que la négociation des compromis de toutes sortes**".* L'ANOPER est déjà fortement engagée dans cette voie.

Une seconde nécessité est de chercher à **anticiper** sur les évolutions en marche pour prévenir leurs effets néfastes. C'était la visée de l'ANOPER quand elle a élaboré son DOCUMENT D'ORIENTATION STRATÉGIQUE dont elle avait formulé avec soin l'intitulé: *"Pour l'essor d'un élevage familial de ruminant qui nourrit le Bénin et **sécurise l'avenir des éleveurs**".*

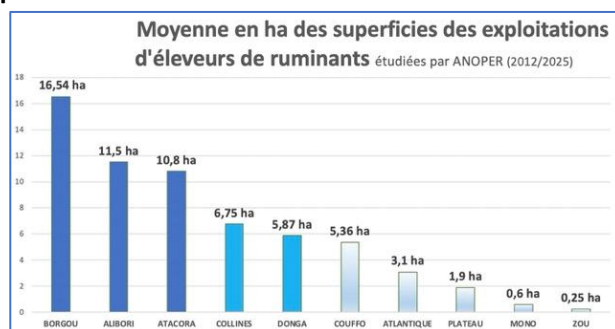
³³ Bello Adamou Mahamadou, Moussa Ibrahim – *"Concurrence pour les ressources naturelles à la frontière béninoise (Matéri) et togolaise (Kpendjal) : Quand l'extrémisme violent se nourrit des tensions entre agriculteurs et éleveurs"* (policy brief N°7, réseau RECAP, octobre 2025)

³⁴ Bako-Arifari, N., Amouzou-Glikpa, A., Chabi-Imorou, A – *"Les relations intercommunautaires en contexte de menaces sécuritaires asymétriques au Nord-Bénin et au Nord-Togo"* (Études et travaux du Lasdel n°132, 2024)

☞ Au NORD, au CENTRE comme SUD : APPROFONDIR LA RÉFLEXION SUR LA PROBLÉMATIQUE TRANSVERSALE DU FONCIER

Une question présente partout, mais qui ne se pose pas dans les mêmes termes selon les cas

On se souvient que **l'accès à la terre** est le premier facteurs-clé à prendre en considération pour examiner le paysage de ruminant au Bénin. C'est le cas du point de vue de la problématique du foncier. Et on a précédemment vu que cet accès est très différent selon les régions, ce qui modifie les données de leur rapport à la terre et aura des conséquences directes sur leurs pratiques agricoles et pastorales (voir *supra*, page 18) et ouvre sur la question du modèle d'élevage (voir *supra* pp. 22 à 24 et *infra* pp. 39, 40).



Le troisième facteur-clé mis en évidence est la **différence des droits ouverts aux éleveurs** en fonction de l'ancienneté de leur implantation (voir *supra*, pages 20 et 21), ce qui ouvre sur la dimension juridique de la problématique foncière.

Ainsi :

- Au SUD et au CENTRE on a vu que l'espace disponible pour les éleveurs de ruminants est de façon générale restreint et on a examiné les conséquences que cela a sur leurs pratiques de l'agropastoralisme (voir *constats faits supra*, pages 8 à 12). Ces éleveurs de ruminants sont fortement minoritaires, mais dynamiques. À l'exception des exploitations familiales des éleveurs autochtones de vaches lagunaires sur la zone côtière qui pratiquent depuis longtemps l'élevage de ruminants et jouissent de droits fonciers coutumiers, l'essor de l'élevage de ruminants dans la partie méridionale du Bénin est *récent*. Il s'explique en grande partie par l'avantage économique que procure la proximité des marchés urbains. Dans cette zone l'accès à l'espace des éleveurs allochtones récemment descendus du Nord est restreint et leurs **droits fonciers sont précaires**. Par contre les exploitants familiaux autochtones qui se sont convertis à l'élevage n'ont pas les mêmes contraintes foncières.
- Au NORD, où l'espace disponible est beaucoup plus vaste on a vu que l'agropastoralisme bénéficie de conditions favorables. Là l'implantation des éleveurs de ruminants est plus ancienne, et les Histoires de communauté recueillies par l'ANOPER ont montré comment ces derniers ont pu négocier avec les propriétaires terriens des droits d'usage et d'occupation qui leur ont assuré une **relative sécurité foncière**. Cependant on a vu que ces transactions foncières fondées sur le don ou le prêt sont aujourd'hui fréquemment remises en cause, de façon parfois violente, par les descendants des ancêtres qui avaient octroyé des terres aux Peuls.

Rappel de l'enjeu du régime foncier : la sécurisation de l'usage de la terre et des ressources

Chaque usage des ressources nécessaires à la conduite des activités agropastorales doit être sécurisé. On distingue généralement différents *degrés d'usage* de la terre et de ses ressources selon que l'on soit ou non propriétaire foncier³⁵

- Si l'on n'est pas propriétaire :
 - **l'accès** : qui est le droit d'entrer dans un espace et d'en prélever les ressources. Pour un agropasteur, c'est le droit qui lui permet de faire paître ses troupeaux (accès aux pâturages) et d'abreuver ses animaux (accès aux points d'eau). Il est fondamental pour l'exercice d'un **élevage mobile** (mobilité restreinte ou transhumance) et nécessite la protection des parcours et des points d'eau.

La législation béninoise

Le Bénin dispose depuis 2013 d'un **CODE FONCIER** (Loi N° 2018-20 du 23 avril 2019 portant code pastoral en République du Bénin) qui régit l'ensemble des terres rurales (domaine privé, domaine coutumier, domaine public rural) ainsi que l'usage de l'eau, et détermine les conditions de délivrance d'un **Certificat de propriété foncière**. Il prévoit des passerelles entre les droits coutumiers et le droit moderne (articles 354 à 364) et à travers l'établissement de plans foncier ruraux établis à la demande des chefs de village (articles 192 à 204). Il faut relever que

³⁵ Les spécialistes se réfèrent en matière d'usages aux travaux de Schlager, E., & Ostrom, E. (1992). "Property-Rights Regimes and Natural Resources: A Conceptual Analysis". Land Economics, 69, 249-262.

<ul style="list-style-type: none"> ▪ la gestion, droit d'organiser l'exploitation de la ressource et de créer des infrastructures. Pour un agropasteur, c'est le droit qui lui permet de s'établir sur un terroir d'attache, d'en exploiter les terres pour conduire ses activités agricoles, de procéder à certains aménagements (par exemple creuser des puits) et de construire son habitat (campement ou village). L'exercice de ce droit résulte d'un accord avec le possesseur coutumier ou le propriétaire. Il est la condition d'une semi-sédentarisation. Il peut être limité (par exemple interdiction de planter des arbres ou de creuser un puit). <p>- Quand on est propriétaire, on a bien entendu les droits de jouissance de la terre et des ressources, mais en outre deux autres droits :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'exclusion, qui est le droit pour le propriétaire d'accepter ou de refuser l'accès ou la gestion des terres et des ressources qui lui appartiennent aux non propriétaires. ▪ l'aliénation, qui est le droit de vendre ou de louer ses terres à des acquéreurs qui en deviennent alors propriétaires. <p>Le statut de propriétaire ou de possesseur peut avoir deux sources juridique : <i>coutumière</i> – c'est un droit <u>oral</u> reconnu par la communauté ³⁶, ou <i>légal</i> - c'est un droit défini par le législateur dans la Loi et matérialisé par un <u>écrit</u> : le titre foncier.</p> <p>Le statut de "propriétaire" défini dans le CODE FONCIER est celui qui assure les plus larges usages, la plus libre disposition des terres et la plus grande sécurité. Il est donc aujourd'hui très recherché, mais il est inégalement accessible. En effet dans la pratique les agro-éleveurs (agriculteurs pratiquant l'élevage) sont généralement des autochtones qui bénéficient d'un droit coutumier qu'ils peuvent convertir en certificat de propriété foncière. Les nouveaux éleveurs (commerçants, hommes d'affaires, fonctionnaires autochtones ou allochtones) qui achètent des terres acquièrent directement des titres fonciers selon les règles instituées dans le Code foncier.</p> <p>Par contre les agro-pasteurs qui sont majoritairement allochtones (notamment les peuls) doivent négocier avec les propriétaires leurs droits d'usage. Ils accèdent difficilement à la propriété du fait que les autochtones acceptent peu de leur vendre des terres. Ils sont de ce fait plus insécurisés que les autres éleveurs.</p>	<p>ce Code confère un rôle important aux maires et aux collectivités locales en matière de gestion du foncier (qui a été réduit par la suite). Mais ce Code foncier, qui traite principalement de la propriété, prend essentiellement en compte les terres agricoles dans le foncier rural et ignore les réalités de l'agropastoralisme.</p> <p>L'ANOPER a entrepris un travail important de plaidoyer pour que le législateur introduise la dimension de l'élevage et du pastoralisme dans le Droit béninois. La pays dispose ainsi depuis 2019 d'un CODE PASTORAL (Loi N° 2018-20 du 23 avril 2019 portant code pastoral en République du Bénin) qui reconnaît le pastoralisme comme mode d'élevage et définit les règles et principes fondamentaux applicables.</p> <p>Il définit, reconnaît et protège l'existence d'espaces pastoraux exclusivement destinés à l'élevage (zones de pâturage, campements pastoraux, couloirs de passage, pistes de transhumance, aires de repos, zones d'attente, centres de vaccination, aires d'abreuvement, dont l'aménagement relève de la responsabilité de l'État – articles 1, 20 à 22 et 39 du Code) et d'espaces ouverts à la pâture (dont la destination est autre que pastorale : forêts, terres agricoles en jachère, champs de culture après récolte, utilisables sous réserve de l'accord de leur propriétaire – articles 1, 23 à 26).</p> <p>En outre le Code pastoral organise l'utilisation des ressources en eau (articles 27 à 38), régleme la transhumance et le nomadisme (articles 50 à 66), favorise l'intégration de l'agriculture et de l'élevage (reconnaissance des campements pastoraux - articles 67 à 69) et prévoit des mécanismes de gestion des conflits (articles 85 à 92).</p>
---	--

Le problème foncier : un facteur de conflits

La question foncière est une question particulièrement sensible. Selon le juge Togbonon, les litiges fonciers représentent plus de la moitié des dossiers en examen devant les tribunaux du Bénin³⁷. Leurs enjeux renvoient aux structures profondes de la société du fait qu'ils portent sur le contrôle et l'exploitation de ressources naturelles vitales pour les communautés (la terre et l'eau pour les éleveurs) et sur l'affirmation de l'autochtonie dont le contrôle sur le foncier est le premier indicateur dans les sociétés lignagères (lien avec la terre des ancêtres). De ce fait, les litiges fonciers ont été de tout temps des **facteurs d'explosion de violences sociales et intercommunautaires**.

On en a aujourd'hui une illustration très inquiétante dans la partie septentrionale du Bénin où la question foncière est exacerbée par l'action des organisations terroristes (*voir supra, pages 32 à 35*). Le retour à la paix sociale passera nécessairement par la négociation de l'accès aux ressources et l'accord sur une solution garantissant la sécurité foncière. Mais ceci ne va pas de soi.

Trois données sont à prendre en considération pour comprendre ce qui rend aujourd'hui plus aiguë la question foncière :

³⁶ Le terme de "possesseur" est plus approprié dans ce cas que le terme moderne de propriétaire car dans la plupart des traditions agraires la terre est confiée par le chef de terre à son utilisateur mais continue d'appartenir aux ancêtres. Le Code foncier béninois parle dans ce cas de "détenteur dans les formes admises par la coutume". Le droit moderne institue une propriété *individuelle*, protégée par l'État, que ne connaît pas la tradition. Le Code foncier parle dans ce cas de "pleine propriété". Cependant dans le langage courant le terme de propriétaire est appliqué dans tous les cas.

³⁷ Togbonon, G. U. 2020, "Guide pratique sur le foncier", Cotonou

- **L'expansion des superficies mises en culture** : elle est encouragée par les politiques agricoles qui favorisent cette extension au bénéfice des agriculteurs en facilitant leur accès aux intrants agricoles, notamment aux herbicides, et à la mécanisation qui permettent de réduire le travail de sarclage et de labour et d'emblaver plus de superficies. Ce facteur contribue **au NORD** à modifier le rapport entre autochtones, qui cherchent à récupérer de l'espace et à contrôler l'accès à l'eau pour développer leur agriculture (cultures de rente, cultures maraîchères, riz) et éleveurs peuls qui se trouvent exclus de leurs zones traditionnelles de pâturage et du bassin fluvial du Niger. On notera au passage les conséquences de l'utilisation des herbicides sur la pollution de l'eau d'abreuvement du bétail.
- **La marchandisation du foncier** : En stipulant dans son article 12 que "la propriété peut se transmettre par vente ou par achat", le Code foncier a permis l'introduction du droit de propriété de la terre. Il consolide l'appropriation individuelle des terres, sort le foncier du contrôle communautaire coutumier et le fait basculer dans la logique du marché, ouvrant la voie à la spéculation foncière.
Les conséquences de cette évolution sont particulièrement sensibles **au SUD** du Bénin où l'expansion urbaine est, comme on l'a vu, galopante : on retrouve ici le deuxième facteur à prendre en considération pour examiner la situation de l'élevage (*voir supra "l'essor des villes", page 19*). La construction de maisons d'habitation ou l'aménagement de sites commerciaux ou industriels constituent des sources de profits attirant les convoitises de ceux qui achètent les terres à vocation agricole ou pastorale pour les transformer en espaces urbains. Ce sont ici autant les éleveurs que les agriculteurs, poussés à vendre leurs terres, qui perdent leurs espaces d'activité et pâtissent rapidement de cette mutation.
- **Les effets pervers des nouveaux droits fonciers et pastoraux** : Le code foncier, qui donne aux agropasteurs jusqu'ici considérés comme "sans terre" la possibilité d'obtenir légalement des droits fonciers sur le territoire béninois, et le Code pastoral marquent incontestablement un progrès pour les éleveurs (*voir encadré page 37*). Cependant leur portée a été restreinte dans les faits.
D'une part la nouvelle législation a favorisé l'acquisition de terres par des néo-ruraux (autorités politiques, commerçants, fonctionnaires) au détriment des espaces pastoraux. Elle a par ailleurs inquiété les détenteurs coutumiers qui, craignant que les éleveurs ne s'approprient les terres, ont forcé des campements d'agropasteurs à déguerpir³⁸. En outre la souplesse du Code foncier par rapport aux usages coutumiers a été réduite en imposant à partir de 2023 la possession d'un titre foncier pour toute transaction foncière et en déposant les maires de leurs compétences en matière de procédures de transaction au profit des notaires.
D'autre part la politique de sédentarisation des agropasteurs a modifié les flux de bétail, augmenté la densité des troupeaux sur les zones de transhumance, notamment les zones forestières, provoqué une baisse significative de leur production laitière et une perte de poids des animaux, et aggravé les conflits entre éleveurs et agriculteurs³⁹.
Comme ailleurs en Afrique de l'Ouest, il y a en fait un **conflit de normes entre le droit foncier coutumier** inspiré par les valeurs communautaires visant la protection du bien commun, et **les législations foncières modernes** qui favorisent l'appropriation individuelle des terres. La zone grise entretenue entre ces deux registres juridiques est exploitée dans les luttes locales de pouvoir, que ce soit dans les compétitions électorales pour le contrôle des collectivités territoriales ou celles pour l'accès aux chefferies coutumières, ce qui entretient les tensions.

La réponse politique : la sédentarisation des agropasteurs

Le problème est amplifié par **l'essor démographique** qui **accélère la tension sur le foncier**. La réponse qu'y recherche la **politique de sédentarisation** expérimentée dans le cadre du projet ProSer vise la **transformation progressive des systèmes d'élevage** actuels pour les faire évoluer vers une intensification

³⁸ Brice Bio Boné, Mohamed Nasser Baco, Abdou Razak Maman, Janvier Egah et Kévin K. O. Kassouwin, « *Les politiques agropastorales garantissent-elles la paix dans la gestion des ressources partagées au Bénin ?* » - (VertigO Décembre 2024).

³⁹ Rodrigue V. Cao Diogo, Allogbénou S. Frimence Tossou et Saliou Adedigba – "*Effets des politiques de sédentarisation*" – (The International Journal for Rural Development, juin 2024)

moins consommatrice de l'espace (régulation de la mobilité interne des troupeaux, culture d'espèces fourragères...)

L'efficacité, mais aussi les difficultés de la solution de la sédentarisation sont illustrées dans le cas du conflit survenu sanglant survenu en 2018 à Datori, dans la commune de Cobly (Atacora), qui a provoqué le déplacement de près de 2000 éleveurs. La résolution de ce conflit par le préfet du département de l'Atacora a consisté à réinstaller les Peuls dans un nouveau village appelé Gouré Potal sur un domaine foncier de 825 ha « arraché » aux autochtones Bèbèlibè, mais ces derniers refusent jusque-là d'entériner cette opération de sédentarisation. Il est donc à craindre que le conflit resurgisse.

Par ailleurs l'intensification de la production de fourrages butte sur le manque de terres disponibles et l'accès limité aux semences. La dégradation des pâturages subsiste, et les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs n'ont pas disparu⁴⁰.

Une question charnière

La question foncière est une question complexe dont on a commencé à analyser ici seulement certains aspects en procédant à des simplifications⁴¹. C'est une question "cruciale", au double sens du terme : c'est à la fois une question "*décisive*" par rapport à l'avenir et une question "*à la croisée*" des deux autres thèmes d'approfondissement proposés dans cette conclusion :

- C'est une des racines profondes de l'*insécurité* et de la violence précédemment mises en évidence.
- Elle engage la problématique du *modèle d'élevage* dont il va maintenant être question.

👉 En partant du SUD : APPROFONDIR LA RÉFLEXION sur le MODÈLE D'ÉLEVAGE à défendre par l'ANOPER

On invite ici à prolonger la réflexion introduite par la première question à se poser par rapport à l'avenir de l'élevage (*voir supra, pp. 22 à 24*)

Première évidence à ne pas perdre de vue : l'élevage de demain sera nécessairement différent de celui d'aujourd'hui

Les raisons en sont multiples. L'expansion démographique et la croissance des villes vont continuer de faire **augmenter la demande** de produits de l'élevage, ce qui stimule le développement du modèle productiviste, mais la pression sur les ressources ne va pas diminuer et atteindra un seuil qui imposera la recherche d'un **modèle d'élevage durable**, ce que n'est pas l'élevage productiviste. De par son caractère extractiviste, ce dernier épuise les ressources et n'est pas la solution d'avenir.

Surtout l'élevage de demain sera conduit par les **nouvelles générations**, or on sait que beaucoup d'enfants d'éleveurs aspirent à une autre vie que celles de leurs parents, et les bilans simplifiés indiquent que déjà les plus jeunes chefs d'exploitation cherchent à expérimenter d'autres modèles d'élevage.

Enfin les éleveurs issus de la tradition n'ont plus le monopole de la conduite de l'élevage de ruminants or les "**nouveaux éleveurs**" ignorent les valeurs attachées à l'élevage et privilégient des modèles d'élevage commercial orientés vers la recherche de profit.

Deuxième évidence : le modèle d'élevage de demain ne sera pas le même selon les contextes géographiques, agro-écologiques, économiques et socio-politiques

Le devenir de l'élevage de brousse dans l'Atacora ne sera pas le même que celui de l'élevage péri-urbain dans l'Atlantique. Il y a actuellement au Sud du Bénin une opportunité favorable à l'orientation commerciale de l'élevage. Elle est liée à la proximité du corridor urbain Accra-Lagos, mais elle est exceptionnelle et on ne la retrouvera pas partout. *Ce serait une erreur de penser que le modèle d'élevage qui semble prévaloir au Sud du Bénin va progressivement s'imposer sur tout le territoire.*

Ce constat invite à ne pas dissocier la réflexion sur le devenir de l'élevage de l'analyse de l'évolution du contexte géographique, agro-écologique, économique et socio-politique englobant.

⁴⁰ idem

⁴¹ Pour approfondir cette question, notamment les aspects non abordés liés au zonage du territoire, on recommandera la lecture de : Gonin Alexis, "*Les éleveurs face à la territorialisation des brousses : repenser le foncier pastoral en Afrique de l'Ouest*" (Annales de géographie 2016/1, N°707)

Troisième évidence : il y aura confrontation, mais aussi échanges entre différents modèles

La modèle d'élevage productiviste est déjà en **concurrence** sur les marchés avec le modèle encore dominant d'élevage familial mobile pratiqué par la majorité des éleveurs de ruminants du Bénin. Cependant non seulement le modèle productiviste ne suffit pas pour satisfaire la demande, mais pour se développer sur le territoire national il doit dans la plupart des cas recourir au savoir-faire de bergers détenteurs de **connaissances éprouvées** par la pratique séculaire de l'élevage de brousse pour conduire ses troupeaux. Les connaissances techniques "modernes", que ce soit en matière d'élevage ou de management, ne sont pas la clé miraculeuse de la réussite. Il y aura plutôt mixage et influence réciproque, et non opposition frontale entre les modèles.

Sur ce point la **recherche agronomique et zootechnique** a beaucoup évolué au cours des dernières années. Les difficultés qu'elle a rencontrées dans la mise en œuvre de connaissances techniques élaborées dans d'autres contextes ou selon des procédures formelles l'amènent de plus en plus aujourd'hui à construire des *processus collaboratifs* avec des agriculteurs ou des éleveurs pour partager connaissances endogènes enracinées dans l'expérience des réalités agro-écologiques et sociales locales et connaissances scientifiques universelles. L'éleveur de brousse n'est donc pas "hors course". Il détient un patrimoine précieux pour contribuer à la préservation et l'essor de l'élevage de ruminants au Bénin. C'est ce qu'a bien compris l'ANOPER en inscrivant sur l'axe 3 de son **Document d'Orientation Stratégique** une ligne de recherche sur l'histoire et l'héritage pastoral et en retenant comme huitième "grand chantier" la **conduite de recherches et actions pour la valorisation des savoirs endogènes**.

Quatrième évidence : l'ANOPER a une longueur d'avance avec son DOS

"Pour l'ANOPER, **moderniser l'élevage est une nécessité, mais ce n'est pas copier sans discernement le modèle productiviste occidental, c'est adapter l'agropastoralisme et l'agro-élevage aux exigences du temps présent et anticiper les évolutions sans perdre les valeurs du pastoralisme qui ont fait leurs preuves**" (extrait du DOS).

Le DOS décrit dans son chapitre 4 le modèle d'élevage préconisé par l'ANOPER

Vision de l'élevage et de l'éleveur de demain (extraits)

Pour l'ANOPER, le **modèle d'élevage à promouvoir** doit avoir les caractéristiques suivantes :

- (1) **Ce sera toujours un élevage familial** qui maintiendra le tissu de la société pastorale et de la société rurale béninoise, préservera les emplois ruraux, assurera le bien être aux familles, et offrira des perspectives d'avenir aux enfants d'éleveurs. L'amélioration de la sécurité foncière assurera la stabilité des familles.
- (2) **Ce sera un élevage plus performant** qui mettra essentiellement sur l'amélioration de la qualité de ses produits, (...) L'élevage *bovin*, avec une orientation plus marquée pour l'élevage *laitier* va continuer d'être dominant, mais en complément l'élevage des petits ruminants et celui de la volaille seront mieux rationalisés. L'amélioration de la *traçabilité* de leurs produits permettra de mieux répondre ainsi aux nouvelles exigences du marché, notamment urbain et à l'exportation. Ces produits, dont l'origine et la qualité seront garantis, pourront être *labellisés*.
- (3) **L'élevage sera plus étroitement associé à l'agriculture**. Une meilleure sécurité foncière favorisera une *intégration croissante de l'élevage et de l'agriculture* qui va contribuer à l'amélioration des performances de chacune de ces deux activités. (...) Les *cultures fourragères* se seront fortement développées au bénéfice de l'alimentation et de la stabilisation d'une partie du bétail, ce qui complètera l'alimentation sur pâturages et permettra de limiter les achats d'aliments. La production laitière bénéficiera de ces améliorations.
- (4) **Le système d'élevage sera un système mixte et préservera la mobilité des troupeaux**
(...) Le système d'élevage préconisé par l'ANOPER combine ainsi l'élevage intensif sédentaire et l'élevage extensif mobile, laissant la possibilité à l'éleveur d'adapter sa stratégie en fonction des évolutions climatiques, économiques et sociales en gérant différemment selon la conjoncture la part sédentaire et la part mobile de ses troupeaux. Cette souplesse constitue pour l'ANOPER le ressort de la "*résilience*" de l'élevage paysan dont on parle beaucoup aujourd'hui pour en mettre en évidence l'intérêt.
- (5) **L'élevage exploitera des ressources mieux gérées sur des espaces mieux aménagés**
(...) À ces conditions, les animaux pourront demain accéder à des ressources mieux partagées sur l'ensemble du territoire, notamment dans les grands bassins fluviaux, et l'élevage bénéficiera des investissements publics concernant l'aménagement des aires de pâturages et des voies permettant d'y accéder ou d'écouler les produits, ainsi que de l'existence d'un réseau d'infrastructures hydrauliques (plans d'eau, puits pastoraux, forages), sanitaires (aires de vaccination, postes et pharmacies vétérinaires) et marchandes (abattoirs, unités de transformation, marchés à bétail).

(6) **La conduite de l'élevage sera sécurisée**

La sécurisation de la transhumance apaisera les relations des éleveurs avec les agriculteurs et déstressera les animaux. L'accès des éleveurs familiaux à la propriété foncière leur assurera une tranquillité d'esprit qui les encouragera à investir dans l'amélioration de leur exploitation et de leur habitat.

(7) **L'élevage se modernisera en introduisant des innovations techniques appropriées**

(...) Les éleveurs seront mieux *informés* sur les innovations qu'ils peuvent mettre en œuvre pour améliorer la productivité de leur élevage et de leur agriculture. Des *échanges* entre éleveurs leur permettront de comparer, d'évaluer et d'adapter les innovations qu'ils expérimentent. Des *systèmes financiers* adaptés leur permettront de faire les investissements nécessaires pour équiper et aménager leurs propres exploitations.

(8) **Les produits de l'élevage et de l'agriculture seront mieux valorisés**

D'une part la *transformation* des produits de l'élevage (notamment le *lait*), des produits de cueillette et des produits agricoles au niveau des exploitations familiales ou d'unités de transformation locales se sera généralisée grâce à une amélioration des équipements et une diffusion des savoir-faire. La *plus-value* sur la production augmentera. D'autre part l'amélioration des conditions d'accès aux marchés (multiplication des marchés, conservation et transport des produits, information sur les marchés...) permettront une meilleure *commercialisation* de ces produits qui augmentera les revenus et stimulera la production.

Extraits du DOCUMENT D'ORIENTATION STRATÉGIQUE de l'ANOPER, 2014

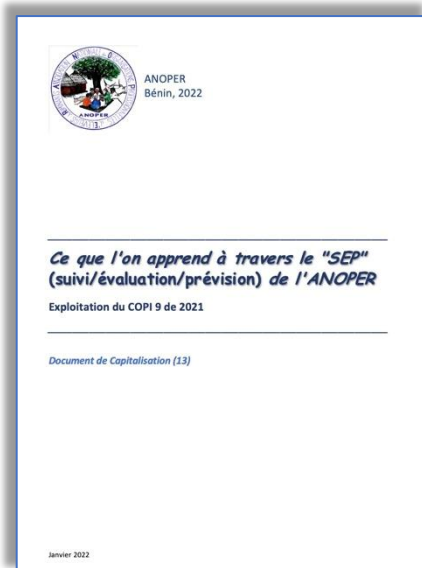
Plus de mille éleveurs membres des UCOPER à la base ont apporté leur contribution à l'élaboration de ce "modèle" qui reflète leurs aspirations. Le contexte a évolué depuis 2014. Certaines avancées se sont produites (par exemple l'adoption du Code pastoral, la création de nouveaux aménagements pastoraux, un meilleur partenariat avec les collectivités locales...), de nouvelles problématiques se sont affirmées (dégradation de l'environnement, foncier pastoral, politique de sédentarisation, montée de l'insécurité...); l'ANOPER pour sa part a étendu depuis 2014 son action vers le Sud avec la création de trois nouvelles UDOPER (MONO/COUFFO, ATLANTIQUE et OUÉMÉ/PLATEAU) et rencontré de nouvelles réalités.

Cependant les défis majeurs auxquels sont confrontés les éleveurs de ruminants béninois sont les mêmes : Ils redoutent de perdre l'élevage et de disparaître ; ils redoutent de voir disparaître leurs ressources pastorales ; ils refusent l'imposition d'un élevage destructeur ; ils refusent que la société dans laquelle ils vivent devienne invivable.

Le modèle défini en 2014 a été pour l'ANOPER d'une grande utilité pour orienter son action et en faire le suivi dans le cadre de ses Comités de Pilotage, mais **ce n'est pas un modèle figé**. Il doit être périodiquement revisité pour vérifier si ses orientations sont toujours pertinentes et les enrichir. Les COPI (comités de pilotage) décentralisés dans les UDOPER et le COPI d'ensemble de l'ANOPER permettent de le faire.

Un bilan intermédiaire de la mise en œuvre des orientations du DOS avait été réalisé en COPI du 30 janvier au 2 février 2018⁴². La dernière révision d'ensemble remonte à 2021 et fait l'objet du treizième document de capitalisation. Elle avait abouti à la conclusion que :

- **Les aspirations des éleveurs de ruminants n'avaient pas varié** : Ce qu'ils veulent toujours, c'est faire évoluer leur élevage et leur agriculture vers un agropastoralisme et un agro-élevage de qualité. C'est que cet élevage familial de demain soit conduit par des éleveurs responsables, porteurs de valeurs. Ils veulent que l'environnement dans lequel s'exerce l'activité agropastorale soit sécurisé et aménagé. Ils veulent des politiques et législations favorables à la promotion de l'agropastoralisme et de l'agro-élevage familiaux. Ils veulent que soit maintenu et renforcé un climat général de paix. Ils veulent une société qui permette aux familles d'éleveurs de s'épanouir et que leurs familles vivent dans l'harmonie. Ils veulent que leurs enfants soient bien éduqués et aient accès aux connaissances. Ils veulent une organisation des éleveurs qui soit forte.



⁴² voir note d'avancement N°10, février 2018

- **Les orientations du DOS paraissent toujours pertinentes en ce qui concerne les 4 axes, l'axe transversal et les 22 lignes d'action tracées.** Ces "chemins", définis pour relever les défis de l'ANOPER ont tous été explorés par les différentes composantes de l'ANOPER, avec une intensité variable selon les circonstances.
- **Par contre, la description des types d'activité à réaliser sur chaque ligne n'était pas ou n'était plus toujours adaptée.** Certains types d'activité que l'on pensait en concevant le DOS devoir se réaliser ne l'ont jamais été. Certaines activités qui ont été réalisées conformément aux orientations du DOS ne sont pas identifiées et décrites dans le DOS (foncier pastoral, débats informés, hygiène...). Il faudrait donc *assouplir* la formulation de ces sous-catégories qui ont perdu dans plusieurs cas de leur pertinence. Il faut garder suffisamment d'ouverture pour capter des formes d'activité qui évoluent avec le contexte.

Le cours des événements s'est accéléré depuis cette révision et la connaissance de la dynamique de l'élevage au Bénin s'est enrichie avec les nouveaux bilans simplifiés réalisés au Sud du pays.

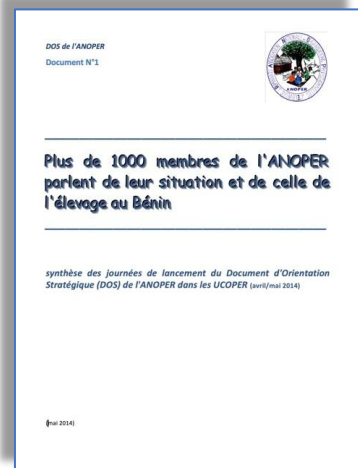
*Il serait donc très utile de reprendre cet exercice de **relecture du DOS** et de continuer de travailler sur le modèle d'élevage proposé par l'ANOPER : c'est un chantier qui n'est jamais terminé.*

Cinquième évidence : l'avenir de l'élevage est entre les mains des éleveurs

Le DOS indique aux éleveurs un chemin, mais c'est eux qui choisissent de ne pas baisser les bras et de le prendre, ou d'en prendre un autre. L'avenir des éleveurs dépend d'abord d'eux-mêmes, de leur lucidité et de leur solidarité.

Ceci ressortait clairement des propos tenus par les plus avertis des éleveurs des UCOPER lors des consultations qui ont servi de base au DOS. Ils exprimaient trois idées-forces :

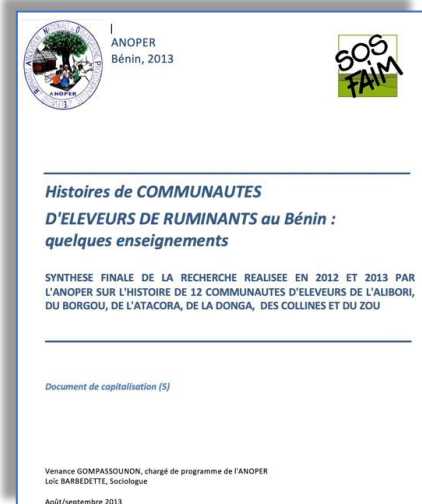
- C'est parce que l'avenir est sombre qu'il faut réagir
"Les éleveurs sont entre le ciel et la terre, donc il faut agir". "Un réveil de conscience des éleveurs est nécessaire parce que l'avenir se prépare dès aujourd'hui. Il faut prendre l'exemple des autres éleveurs de la sous-région car nous avons l'obligation de nous unir pour obtenir gain de cause".
- Les éleveurs doivent réagir collectivement
"Les éleveurs sont responsables de leur avenir : il faut une solidarité entre ses communautés pour lutter contre leurs faiblesses".
- Ce sont les organisations des éleveurs (UCOPER, UDOPER, ANOPER) qui peuvent les aider à s'orienter et à agir collectivement.



Des outils pour aider les éleveurs à s'orienter

Pour que les organisations réunies au sein de l'ANOPER puissent aider les éleveurs à s'orienter, elles ont besoin comme support aux conseils qu'elles leur apportent de connaître le plus précisément possible où en sont les éleveurs, d'où ils viennent et où ils veulent aller : c'est l'objet des **bilans simplifiés** et des entretiens qu'ils permettent d'avoir avec les familles d'éleveurs.

Mais ces éleveurs sont insérés dans des communautés au sein desquelles se tissent des solidarités ou naissent des conflits. Un autre exercice complémentaire sur lequel avait pris appui le DOS était la production collective d'**histoires de communautés** qui avaient été très instructives (c'est notamment elles qui avaient permis de démontrer l'ancienneté de la présence des éleveurs de ruminants au Bénin ; c'est également à travers certains entretiens avec les communautés que l'on avait pu



pressentir avec l'arrivée de nouveaux imams rigoristes les premiers signes de la pénétration de la mouvance islamiste). Ces histoires ont fait l'objet d'une capitalisation en 2013 (document de capitalisation N°5).

*Il serait tout à fait utile que l'ANOPER **recueille des histoires de communautés dans les nouvelles UDOPER** créées depuis 2013 afin d'éclairer les soubassements historiques et sociaux des informations collectées au niveau des familles à travers les bilans simplifiés réalisés en 2024 et 2025.*

Plésidy, 30 décembre 2025,
Complété au 22 avril 2026 et en mai 2026.

À travers cette publication, l'ANOPER souhaite contribuer au débat sur l'avenir de l'élevage familial et du pastoralisme au Bénin, en donnant à voir les réalités vécues par les familles d'éleveurs et les transformations qui traversent aujourd'hui leurs exploitations.

Les analyses présentées dans ce document reposent sur des bilans simplifiés réalisés auprès d'exploitations familiales agropastorales dans différentes régions du Bénin. Elles ont une vocation de compréhension, de suivi des dynamiques et d'appui à la réflexion stratégique ; elles ne prétendent pas constituer une enquête statistiquement représentative à l'échelle nationale.

Crédits :

Publication : ANOPER – Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants du Bénin

Titre : *Examen du paysage béninois de l'élevage de ruminants à partir des bilans simplifiés de campagne agro-pastorale*

Coordination : ANOPER

Rédaction et capitalisation : Loïc Barbedette

Contributions techniques : UDOPER Ouémé/Plateau, UDOPER Zou/Collines, équipes techniques et animateurs de terrain de l'ANOPER

Relecture : Dramane Orou Guetido Malan, coordonnateur de l'ANOPER

Appui technique et financier : SOS Faim Luxembourg

Date de publication : Janvier 2026

Pour citer ce document : ANOPER, 2026. *Examen du paysage béninois de l'élevage de ruminants à partir des bilans simplifiés de campagne agro-pastorale*. Document de capitalisation n°15, Cotonou, Bénin.

➡ Les documents cités en note sont disponibles à la demande (loicbarbedette@orange.fr)

